

INVESTIR DANS L'AGRICULTURE AU BURUNDI

Indispensable pour combattre
l'insécurité alimentaire et
améliorer les conditions de vie
des femmes paysannes

Paula San Pedro

Senior Research, Intermon Oxfam (Espagne)

Juin 2011

En dépit du fait d'être un pays agricole, le Burundi connaît des niveaux d'insécurité alimentaire alarmants. Bien que l'agriculture repose sur le travail des femmes paysannes, celles-ci n'ont pas de droits. Il est donc indispensable d'investir dans le secteur primaire. Mais, si l'on souhaite contribuer au développement du pays, la dépense agricole doit aller là où elle est la plus nécessaire. Nul n'est mieux placé que les organisations de producteurs et la société civile pour orienter cette dépense. À l'heure où le Gouvernement s'est engagé à augmenter le budget agricole, il doit saisir cette occasion historique de faire progresser significativement le pays.

TABLE DES MATIERES

RESUME.....	3
INTRODUCTION.....	6
LE SECTEUR AGRICOLE : PILIER DE L'ÉCONOMIE BIEN QU'EXTRÊMEMENT VOLATIL ET PEU DÉVELOPPÉ	7
ATTEINDRE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE : LE GRAND DÉFI POUR UN PAYS AGRICOLE	14
LES FEMMES PAYSANNES : LES PLUS VULNÉRABLES DE LA CHAÎNE DE PRODUCTION	20
POLITIQUES ET BUDGET AGRICOLE : LE RÔLE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE .	25
CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	33
ANNEXES.....	35
NOTES.....	40

RESUMÉ

Le Burundi réunit tous les facteurs rendant indispensable l'investissement dans l'agriculture. Le secteur agricole est celui pesant le plus dans le produit intérieur brut, il occupe 90 % de la main d'œuvre et représente 90% des recettes d'exportation. Malgré la dépendance du pays vis-à-vis du secteur primaire, l'agriculture ne s'est pas encore modernisée et continue à être majoritairement une agriculture de subsistance, utilisant une technologie rudimentaire.

La terre, essentielle à la survie de la quasi-totalité du pays, est de plus en plus morcelée, fortement érodée, rare et peu fertile. Le Burundi est le deuxième pays ayant la plus forte densité de population du continent. La surpopulation (et les longues années de conflit) a conduit à une déforestation presque totale du pays. Cette situation, déjà extrêmement délicate en soi, pourrait empirer avec l'afflux constant de rapatriés et les possibles mouvements de déplacés.

Tous ces facteurs expliquent que le Burundi se retrouve en queue de classement pour la plupart des indicateurs de développement: il occupe la 169ème place sur 177 pays en ce qui concerne l'Indice de Développement Humain, 68% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté et il s'agit du cinquième pays le plus pauvre du monde. Ces mêmes tendances se répètent pour la sécurité alimentaire: 72% de la population souffre d'insécurité alimentaire, 63 % de la population de sous-alimentation chronique et 52% des enfants de moins de cinq ans sont victimes de malnutrition chronique.

Dans ce contexte, la femme paysanne est particulièrement vulnérable. Bien que ce soit sur elle que retombent toutes les obligations, elle n'a pas de droits. La loi coutumière lui interdit d'être propriétaire de terre ou de bétail. Privée de ces biens, analphabète et pauvre, la femme paysanne constitue le maillon le plus fragile de la chaîne de production et les possibilités d'évolution de sa situation sont infimes.

Investir dans le secteur primaire devient donc crucial pour le pays. Cet investissement peut représenter le fer de lance du développement du pays et le moteur de la croissance des autres secteurs de l'économie. C'est ainsi que le Gouvernement l'a compris et a fait de l'agriculture une des priorités de son agenda. Une partie de cet engagement concerne l'augmentation de la dépense agricole à au moins dix pour cent du budget national, comme convenu en adhérant à la Déclaration de Maputo en 2003. Reste maintenant à concrétiser cet engagement.

Mais il ne sert à rien d'augmenter le budget agricole si l'investissement n'est pas de qualité. Les besoins du secteur primaire sont immenses ; il faut donc déterminer quelles zones et groupes de population les plus vulnérables sont prioritaires. Nul n'est mieux placé que les organisations de producteurs et les organisations de la société civile pour identifier les principaux défis auxquels elles sont confrontées. Pour cela, il faut que le Gouvernement ouvre des espaces de débat afin que ces organisations puissent participer au processus d'élaboration des politiques et du budget agricole. Jusqu'à présent malheureusement, ces mécanismes se sont avérés peu transparents, très centralisés et nullement participatifs.

Ce rapport souhaite montrer les raisons pour lesquelles il est urgent et indispensable d'investir plus et mieux dans l'agriculture, en particulier dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et l'amélioration de la qualité de vie des femmes paysannes, en analysant le rôle de la société civile dans la prise de décisions. Le rapport s'achève par une série de recommandations aux institutions publiques, aux bailleurs de fonds et à la société civile.

Le Gouvernement et le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage doivent:

- Augmenter à court terme la dépense destinée au secteur primaire jusqu'à atteindre au moins 10% du budget national. Mais il est indispensable que cette augmentation soit effective et de qualité. Elle sera effective uniquement si la capacité du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage à absorber ce budget s'améliore. Cela passe par le

respect par le Gouvernement des conditions des bailleurs de fonds, le renforcement des institutions décentralisées, la réduction des obstacles bureaucratiques au niveau central ainsi que la dotation en moyens et la formation du personnel du Ministère. Elle sera de qualité seulement si les politiques et les fonds sont destinés aux secteurs de population les plus vulnérables, aux zones géographiques les plus marginalisées et répondent aux préoccupations des producteurs;

- S'assurer que le Plan National d'Investissement Agricole est en phase avec les besoins identifiés par la société civile où la femme paysanne jouera un rôle clé.
- Apporter une solution efficace et urgente au problème de la terre, en particulier pour les femmes, les déplacés et les rapatriés. Pour cela, une autorité régulatrice forte et une politique solide, dotées de moyens, doivent être mises en place afin de réguler la propriété de la terre;
- Réduire la dépendance vis-à-vis des dons extérieurs même si cela ne pourra être obtenu que lorsque l'économie connaîtra une croissance soutenue et régulière;
- Apporter une réponse intégrale à l'insécurité alimentaire. Cette réponse doit inclure des politiques et des stratégies qui amortissent les effets de la volatilité des prix internationaux, augmentent la productivité de la terre, diminuent la pression démographique, offrent des emplois stables, augmentent la résilience au changement climatique, établissent des mécanismes pour pallier les conséquences des catastrophes naturelles et favorisent le développement des autres secteurs économiques. Mais pour être menée à bien, cette stratégie réclame une dotation en moyens adaptée aux besoins;
- Sortir la femme paysanne de l'ostracisme dont elle est victime. Pour cela, il faut élaborer une stratégie qui, d'une part, identifie les groupes les plus vulnérables et leur localisation géographique et, d'autre part, répond à leurs problèmes principaux. Les dépenses découlant de cette stratégie devront figurer dans le budget du Ministère. En outre, le Parlement doit enfin approuver le projet de Loi sur la Succession qui reconnaît l'égalité des femmes en matière de propriété foncière;
- Mettre tous les moyens, tant institutionnels qu'économiques, pour que le processus d'élaboration des politiques et du budget agricole soit transparent et participatif. Cela passe par l'inclusion au sein des négociations des organisations de producteurs et des organisations de la société civile; et
- Permettre au Parlement d'assumer sa responsabilité et d'exercer le rôle de contrôle et de surveillance de l'Exécutif.

Les agences multilatérales et les bailleurs de fonds bilatéraux doivent:

- Soutenir les programmes d'agriculture, en particulier ceux axés sur l'augmentation de la productivité de la terre;
- Centrer leurs efforts sur la lutte contre l'insécurité alimentaire en appuyant la stratégie intégrale du Gouvernement et en lui apportant des moyens;
- Donner une visibilité aux femmes paysannes et faire pression pour que le Gouvernement les place au centre de sa politique agricole;
- Rechercher des mécanismes alternatifs afin que le non-respect des conditions imposées au Gouvernement ne se fasse pas au détriment de la population;
- Soutenir les organisations de producteurs et les organisations de la société civile pour qu'elles développent tout leur potentiel, en leur offrant les outils et les moyens nécessaires; et
- Faire pression sur le Gouvernement pour qu'il inclue la société civile dans les processus et les négociations concernant l'agriculture et qu'il lui donne la parole ainsi que la place qui lui revient.

Les organisations de producteurs et les organisations de la société civile doivent:

- Faire pression sur le Gouvernement pour qu'il améliore l'accès à l'information et pouvoir ainsi garantir la transparence, réaliser le suivi des dépenses et établir les bases d'un processus participatif;
- Développer rapidement et efficacement leurs capacités afin de prouver aux autres acteurs qu'elles constituent une voix à part entière et essentielle du secteur agricole;
- Améliorer leur coordination et s'associer aux organisations de femmes qui constituent un allié crucial dans le secteur agricole;
- Poursuivre la campagne publique sur l'investissement en agriculture. Pour augmenter son impact, elle doit intégrer de nouveaux acteurs et se doter d'une vision à long terme ;
- Négocier avec les autres acteurs pour qu'ils soient partie prenante du suivi de l'exécution du budget national alloué au secteur agricole ;et
- Participer à tous les processus de mise en œuvre des projets d'investissement agricole.

INTRODUCTION

L'agriculture est vitale pour le Burundi. C'est le pilier de l'économie qui emploie 90 % de la population, fournit 95% de l'offre alimentaire, contribue à presque 35% du produit intérieur brut (PIB) et représente 90% des recettes d'exportation grâce à la vente de café et de thé.¹ Néanmoins, le développement de ce secteur est fortement volatil car il dépend de conditions météorologiques très variables, de prix internationaux fluctuants et d'une stabilité politique très fragile.

En outre, l'agriculture au Burundi reste à un stade particulièrement élémentaire. On continue à utiliser des outils rudimentaires pour les activités agricoles, l'agriculture de subsistance prédomine et l'accès aux intrants est très limité. À cela, il convient d'ajouter un sol de moins en moins fertile, une propriété de la terre morcelée, la difficulté d'accès au crédit et un taux élevé de pauvreté au sein de la population rurale. Dans ce contexte, non seulement la production agricole n'a pu augmenter suffisamment pour générer des excédents mais elle est restée également insuffisante pour répondre aux demandes alimentaires essentielles de la population.

Cependant, avant la crise de 1993, le Burundi connaissait l'autosuffisance alimentaire. Suite à la guerre et plusieurs catastrophes climatiques, la situation nutritionnelle s'est dégradée pour l'immense majorité de la population. L'insécurité alimentaire touche plus de 70% de la population, 60% de la population souffre de sous-alimentation chronique et plus de 45% de malnutrition chronique. Ces chiffres placent le Burundi parmi les trois pays ayant les plus forts taux d'insécurité alimentaire au monde.²

Les femmes paysannes jouent un rôle essentiel dans l'agriculture car elles en constituent la main d'œuvre principale. Concrètement, 97% des femmes burundaises travaillent dans l'agriculture et constituent 53% de la population active agricole.³ Toutefois, elles représentent le maillon le plus vulnérable de la chaîne de production. Elles n'ont accès ni à la propriété de la terre ni à celle du bétail et rencontrent plus de difficultés que les hommes pour accéder au crédit et aux intrants. Cette discrimination s'inscrit dans un contexte patriarcal où les droits de la femme sont totalement bafoués.

La conjonction de tous ces facteurs nous amène à la même évidence: la nécessité urgente d'investir dans l'agriculture. S'il est vrai qu'au cours de ces dernières années, le Gouvernement a réitéré son engagement en faveur du secteur primaire, on attend toujours que cela se traduise en termes de politiques concrètes et d'augmentation des dépenses. La part consacrée à l'agriculture n'atteint pas encore 10% du budget national bien que le Burundi ait adhéré à la Déclaration de Maputo en 2003. Même si des sources officielles indiquent que ce chiffre sera atteint en 2013, il reste à voir si cet engagement pourra être respecté, en particulier compte tenu du fait que plus de 50% du budget provient de l'aide internationale qui est soumise à une série de conditions dont le respect est incertain. ⁴

Jusqu'à présent, le processus de prise de décisions tant au niveau politique que budgétaire a été très opaque. Le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage n'a consulté ni les organisations de la société civile ni les organisations de producteurs pour élaborer les documents clés du secteur.⁵ Le Plan National d'Investissement Agricole, qui est en cours d'élaboration, pourrait constituer un tournant étant donné que, pour la première fois, il s'agit d'un processus participatif.

LE SECTEUR AGRICOLE : PILIER DE L'ÉCONOMIE BIEN QU'EXTRÊMEMENT VOLATIL ET PEU DÉVELOPPÉ

Caractéristiques de l'agriculture ⁶

Le Burundi est un pays majoritairement rural et agricole. 90% des presque neuf millions de Burundais vivent dans les zones rurales et près de 90% d'entre eux travaillent dans l'agriculture.⁷ Il s'agit d'une agriculture de subsistance pratiquée par de petits producteurs qui consomment la majeure partie de leur production et où 15% seulement de la production est vendue sur le marché.⁸ Les agriculteurs utilisent toujours des outils rudimentaires et l'accès aux intrants est très réduit. À cela, il convient d'ajouter un sol de moins en moins fertile, une propriété de la terre morcelée, la difficulté d'accès au crédit et un taux élevé de pauvreté au sein de la population rurale.

Presque 85% des 27 834 km² sont des terres potentiellement agricoles, dont 43% sont des cultures permanentes. Le relief accidenté du pays lui confère un climat tropical, humide et chaud à faible altitude, tempéré et humide dans les montagnes. L'activité agricole est marquée par deux saisons des pluies, ce qui permet trois campagnes agricoles. Ces deux caractéristiques, climat tempéré et précipitations constantes, font de l'agriculture un secteur à fort potentiel.

Toutefois, le milieu rural est ressorti affaibli des longues années de conflit civil qui ont miné la production et détérioré les conditions de vie de la population. Durant cette période, les structures publiques et privées d'appui à la production (approvisionnement, commercialisation, crédit) ont été démantelées, le matériel et le bétail volés et les récoltes détruites. De plus, la violence a entraîné la fuite massive de populations qui ont perdu l'accès à leurs terres d'origine.⁹ Au-delà de ces circonstances, le développement de ce secteur est particulièrement volatil car il dépend de conditions météorologiques très variables, de prix internationaux fluctuants et d'une stabilité politique très fragile.

Encadré 1. Pauvreté rurale

Actuellement, 86% de la population vit en milieu rural, 67% de la population rurale vit en dessous du seuil de pauvreté et 99% de la population pauvre travaille dans l'agriculture.¹⁰ Mais, pour expliquer la pauvreté rurale actuelle du Burundi, il faut comprendre l'impact de la guerre sur le milieu rural. Ce conflit a entraîné une augmentation de 80 % de la pauvreté car la violence a détruit la majeure partie du capital rural; les habitations ont été mises à sac, le bétail volé les cultures et les forêts brûlées. Cette rapide décapitalisation a non seulement provoqué l'appauvrissement direct des foyers mais elle les a aussi rendus plus vulnérables aux chocs éventuels.

Aux années de conflit viennent s'ajouter d'autres raisons, telles que la forte densité de population, l'insécurité, le déplacement des populations,¹¹ les sécheresses persistantes, la faible productivité, les revenus dérisoires, les faibles niveaux d'éducation et des services sociaux essentiels inadaptés. Moins de la moitié de la population a accès à l'eau potable et seulement 2% aux services sanitaires.¹² Cette pauvreté généralisée explique que 60% des revenus familiaux sont consacrés à l'alimentation.¹³

Ce contexte explique pourquoi le Burundi se situe en queue de classement pour la plupart des indicateurs: au 169^{ème} rang sur 177 pour l'Indice de Développement Humain et cinquième pays le plus pauvre du monde.

Les dépenses nationales en faveur de l'agriculture

En 2003, le Gouvernement a adhéré à la Déclaration de Maputo dans laquelle les pays membres de l'Union Africaine s'engageaient à consacrer 10% de leur budget au secteur agricole en 2008.¹⁴

Le Burundi n'a pas rempli cet objectif. Le budget destiné à l'agriculture a considérablement varié d'une année à l'autre.¹⁵ De fait, depuis 2006, les dépenses agricoles ont chuté de manière progressive. Il semble cependant que cette tendance puisse se renverser grâce à l'engagement du Gouvernement d'atteindre ce taux de 10% en 2013.¹⁶ Si cet objectif arrive à être tenu, le budget destiné au secteur primaire sera multiplié par un peu plus de 2,5 en trois ans.¹⁷ Cette tendance s'est déjà manifestée avec une augmentation de 7% du budget alloué à l'agriculture en 2011.

Tableau 1. Part du budget destiné à l'agriculture dans le budget total (%)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Budget destiné à l'agriculture	6.1*	4.4*	3.9**	6**	4.1**	3.6***	2.4***	3.7***	7***

Fuentes: *NEPAD/AU/FAO/World Bank 2006 budgetary tracking surveys, **RESAKSS, 2010. ***OAG, 2008, 2009 y 2010

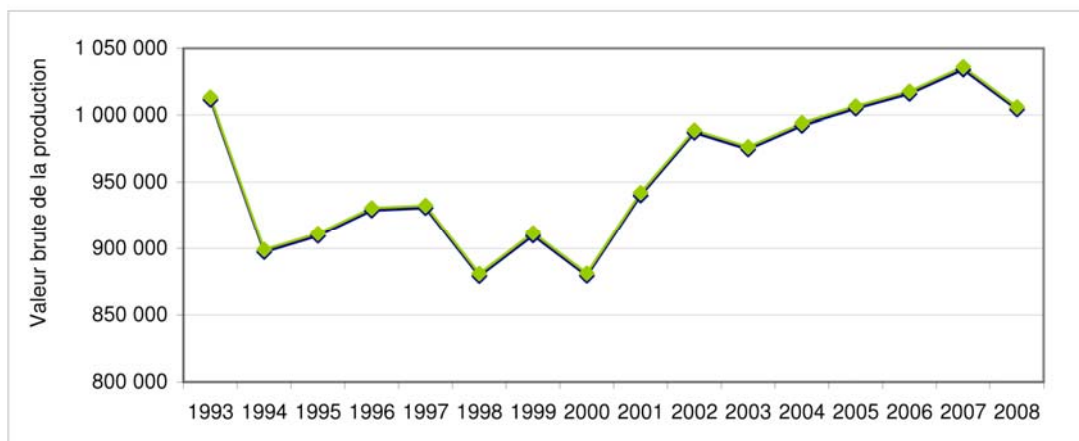
Une partie de cette augmentation sera financée par des fonds issus de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTe) qui se sont ajoutés depuis 2006 au budget agricole. Les ressources PPTe sont déterminées chaque année en fonction de l'allègement de la dette décidé entre le Gouvernement et les bailleurs de fonds, ce qui entraîne une fluctuation significative de ces fonds d'une année sur l'autre. L'avantage est que ces ressources doivent être investies exclusivement dans des secteurs économiques et sociaux, ce qui augmente fortement la probabilité que le secteur primaire soit l'un des premiers à recevoir des fonds supplémentaires.

Une analyse comparative des dépenses nationales par ministère démontre que, pour le moment, l'agriculture n'est toujours pas une priorité du Gouvernement.¹⁸ Dans le budget 2010, le Ministère de la Sécurité Publique et de la Défense a reçu plus de 20%, à comparer aux 3,7% consacrés au secteur agricole. En outre, non seulement le budget est sous-dimensionné par rapport aux besoins du pays et de l'agriculture mais pendant de nombreuses années, le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MINAGRIE) a consacré plus de ressources à son propre fonctionnement qu'à l'investissement dans l'agriculture. Le virage, même s'il reste encore assez timide, s'est produit en 2006, année où les fonds destinés à l'investissement ont commencé à être supérieurs à ceux pour le fonctionnement. En fait, cela s'explique par l'arrivée des fonds de l'Initiative PPTe que le pays a commencé à recevoir cette année-là.¹⁹ Ces fonds supplémentaires ont permis d'infléchir le fort déséquilibre qui existait dans la répartition des ressources. Même si, en 2009, les fonds destinés à l'investissement étaient trois fois supérieurs à ceux consacrés au fonctionnement, il faut consolider cette tendance, trouver un équilibre entre ces deux postes de dépense et diminuer la dépendance vis-à-vis des ressources issues de l'initiative PPTe.²⁰

La production agricole

La production agricole est très peu développée. Les longues années de conflit ont miné l'agriculture au point que la production n'a toujours pas pu retrouver les niveaux de 1993. La production des principales cultures a chuté au cours des 15 dernières années. Ce sont les céréales qui ont connu la baisse de production la plus importante (41%), suivies des légumineuses (37%).²¹ Cette diminution s'est produite malgré une augmentation de 37 % des terres cultivables au cours de la même période. ²² De son côté, l'élevage a également connu une baisse très sensible, le nombre d'animaux par foyer passant de 2,37 au début des années 90 à 0,42 en 2001.²³

Graphique 1. La production agricole 1993-2008 (en Francs burundais).



Source: FAOSTAT, 2011

Il paraît peu probable que la production s'améliore à court terme. L'embellie de 2001 ne s'est pas confirmée. Selon les dernières estimations réalisées par la FAO et le MINAGRIE pour les prochaines années, les faibles niveaux de production se traduiront par un déficit alimentaire compris entre 30 et 40%.²⁴

La chute de la production a eu une répercussion importante sur les indicateurs macroéconomiques. Avec l'effondrement de la production, le poids du secteur primaire dans le produit intérieur brut s'est réduit considérablement, passant de 62% en 1980 à 35% en 2008.²⁵

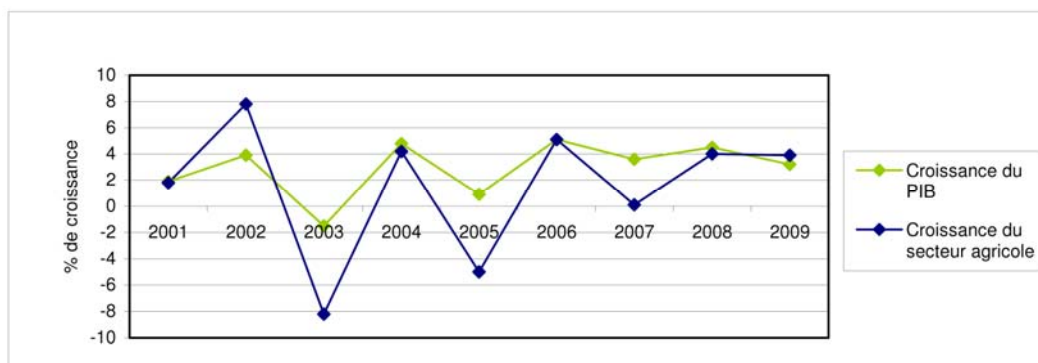
Tableau 2. L'Agriculture au Burundi, 1970-2008

	1970 - 1980	1980 - 1990	1990 - 2000	2000 - 2008
Croissance moyenne par décennie (%)	6,8	3,0	-1,9	1,2
Agriculture en % du PIB	65,5	58,1	50,8	36,2

Source: Banque Mondiale, World Development Indicators et Country Assistance Strategy 2009-2012²⁶

Malgré cette réduction, l'agriculture reste la principale force motrice de l'économie.²⁷ La croissance économique dépend essentiellement d'un secteur volatil et instable soumis aux aléas climatiques et aux chocs extérieurs. Ainsi que l'indique le graphique 2, au cours de la première décennie du millénaire, toutes les hausses et baisses du PIB ont eu pour origine une amélioration ou une dégradation des résultats du secteur primaire.

Graphique 2. Croissance du PIB et du secteur agricole 2001-2009



Source: données de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International, 2001-2009

Toutes les prévisions indiquent que l'agriculture continuera à impulser la croissance du pays au cours de prochaines années.²⁸ Il est néanmoins très difficile de prédire l'avenir de l'économie du pays car sa croissance continuera à dépendre, dans une large mesure, de facteurs exogènes tels que la variabilité climatique et les prix internationaux. La vulnérabilité du secteur agricole va occasionner de sérieuses difficultés au pays, particulièrement si le PIB par habitant doit croître à un taux de 8 % au cours des quatre prochaines années pour atteindre les niveaux antérieurs au conflit.²⁹

Encadré 2. Le Burundi ne respecte pas ses engagements internationaux

Le Burundi s'éloigne de plus en plus des possibilités de respecter ses engagements internationaux.

D'une part, le pays n'atteint toujours pas l'objectif de croissance agricole fixé par la Déclaration de Maputo à 6% par an à partir de 2008, bien qu'elle ait été, cette année-là, de 3,9%.³⁰ Cet objectif ne devrait pas être atteint à court terme compte tenu du fait qu'en 2009, le taux de croissance agricole a à nouveau diminué à 3,5%.

Le Burundi est encore plus loin du premier Objectif du Millénaire. Pour y arriver, le secteur primaire devrait croître d'environ 11% jusqu'en 2015.³¹ Pour atteindre et maintenir ce taux, la dépense agricole devrait augmenter de 34% par an jusqu'en 2015.³²

La productivité

Il faut ajouter à la chute de la production, la faible productivité de la terre agricole. Selon les producteurs interviewés, les principaux problèmes liés au rendement agricole sont l'incapacité de laisser la terre en jachère, l'impossibilité de disposer de fumure organique en quantité suffisante (le nombre de têtes de bétail ayant diminué) et le morcellement de la terre.³³ Les techniques agricoles sont encore très rudimentaires, on continue à utiliser des outils manuels et le recours aux intrants modernes est minime. De plus, la forte érosion et la chute de la fertilité du sol réduisent encore les faibles niveaux de productivité. Cette tendance à la baisse se constate dans les données. Selon la FAO et la Banque Africaine de Développement, le rendement des principales cultures du pays est l'un des plus faibles de la région.³⁴

Encadré 3. Principaux problèmes du secteur agricole selon les organisations de producteurs³⁵

Selon ce qui a été recueilli au cours des différents entretiens réalisés auprès des organisations de producteurs et des paysans, les principaux problèmes sont les suivants:

- Manque de terres cultivables;
- Inexistence de stratégies d'adaptation aux catastrophes climatiques (en particulier aux inondations, aux sécheresses et aux glissements de terrain);
- Chute de la fertilité des sols;
- Érosion du sol;
- Manque d'intrants tels que des engrais ou des pesticides en qualité et quantité suffisantes (tels que les semences améliorées);
- Insuffisance ou inexistence de fumure organique;
- Manque de moyens pour acquérir des engrais chimiques;
- Accès au crédit limité;
- Insécurité juridique sur la tenure des terres;
- Prix élevés des produits phytosanitaires et vétérinaires;
- Manque de techniques et de technologies appropriées lors des activités de production, de transformation, de conservation, de commercialisation et de consommation; et
- Manque de priorité politique donnée au secteur agricole

On peut remarquer que d'autres problèmes rencontrés par le secteur agricole, en particulier ceux liés au marché, n'ont pas été identifiés lors des entretiens.³⁶ Cela s'explique en partie parce que ces questions, comme par exemple celle du marché agricole, restent éloignées des besoins et attentes les plus immédiats des producteurs.

La terre

Sur les deux millions et demi d'hectares de terres disponibles, environ un million d'hectares sont exploités par les petits paysans, 400 000 hectares sont utilisés par le Gouvernement pour l'agriculture, 7 000 sont employés pour des cultures d'exportation, 200 000 sont recouverts par des forêts et 126 000 par des salines et des marais.³⁷

La question foncière au Burundi est l'un des principaux écueils pour la croissance du secteur agricole et le développement du pays. Le Burundi est le deuxième pays d'Afrique en termes de densité de la population (derrière le Rwanda) avec une moyenne de 297 habitants par kilomètre carré, mais avec, dans les zones les plus peuplées comme le nord, l'ouest et le centre du pays, un taux qui peut atteindre 500 habitants par kilomètre carré. Les petits paysans disposent en moyenne de 0,4hectares pour cultiver mais cette superficie est continuellement menacée de réduction. ³⁸ Cela est déjà survenu dans les régions les plus peuplées (Buyenzi, Kirimiro, Mumirwa) où la taille moyenne des exploitations est de 0,5 hectares. ³⁹ Et, pire, 7% de la population n'a déjà plus de terre à travailler.⁴⁰

Encadré 4. La pression démographique: une menace constante

La rapide croissance de la population est devenue une question cruciale pour le pays car elle conditionne aussi bien le développement agricole que la croissance économique ou la lutte contre la pauvreté. Des sources des Nations Unies estiment que la population actuelle s'élève à 8,9 millions d'habitants, mais tout indique que ce chiffre est en rapide augmentation.⁴¹ Si le taux de croissance démographique se maintient au niveau actuel de 3%⁴², on estime que la population dépassera les 10 millions d'habitants en 2015 et les 20 millions en 2037.⁴³

Cette croissance ainsi que le taux de fertilité élevé (environ sept enfants par femme) expliquent que 50% de la population a moins de 15 ans.⁴⁴ Cette structure de la population limite le développement du pays du fait de l'incapacité à créer des emplois au même rythme que l'augmentation de la population et à cause également de la forte pression exercée sur une terre déjà rare et érodée. Cette situation a conduit la population à se déplacer fréquemment, ce qui complique l'identification des groupes les plus vulnérables. À ce mouvement démographique vient s'ajouter le flux des rapatriés qui rentrent au pays après la fin du conflit.

Cette terre précieuse est en danger pour de multiples raisons. Une loi sur les successions qui oblige à morceler la terre en soi déjà rare, un investissement public très faible qui réduit la fertilité du sol, une acidité qui touche 40% des terres et une pression démographique croissante.⁵¹ À quoi il faut ajouter des méthodes agricoles rudimentaires, une déforestation croissante avec un déboisement annuel s'élevant à 2% et une érosion des sols sans précédents. Les pertes de terre par érosion varient de quatre tonnes par hectare et par an à l'est du pays à 18 tonnes par hectare et par an au centre-ouest.⁵² Cette érosion ainsi que la salinisation des bassins du Nil et du Congo et du lac Tanganyika mettent en danger la biodiversité du pays. Certaines études estiment que, si la diminution continue à ce rythme, il n'y aura plus de terre arable en 2020.⁵³ Mais, de plus, la rareté et le morcellement de la terre, conjugués à la dégradation environnementale, contribuent à perpétuer le cycle de violence du pays.⁵⁴ Selon le Ministère de la Sécurité Publique, 60% des crimes sont liés à des questions de terres⁵⁵ et 84% des jugements en attente au tribunal national de justice ont trait à des conflits fonciers.⁵⁶

Encadré 5. Les déplacés et les rapatriés⁴⁵ aggravent la pression sur la terre

Dans un pays où la terre est le bien le plus rare et où 90% de la population se consacre à l'agriculture, l'arrivée de nouveaux flux de population ne fait qu'augmenter la tension sur cette ressource. Les décennies de conflit ont contraint les habitants à fuir leurs foyers pour se réfugier ailleurs dans le pays ou hors de celui-ci. Depuis 2002, plus d'un demi-million de réfugiés sont rentrés dans le pays et une grande partie des 375 000 déplacés sont retournés dans leurs villages.⁴⁶ Cela signifie que le Burundi doit réintégrer environ 900 000 personnes, presque 10 % de sa population, dans un pays aux ressources minimales.⁴⁷ Cette progression va se poursuivre car, entre 2011 et 2012, on attend le retour de 67 000 réfugiés.⁴⁸

La terre constitue, sans aucun doute, la question la plus préoccupante. Du fait de la rareté de ce bien, 90% des problèmes des rapatriés sont liés à la terre.⁴⁹ Bien que l'Article IV des Accords d'Arusha prévoient que les rapatriés puissent avoir accès à leurs propriétés, ce n'est pas le cas. Les rapatriés restés le plus longtemps hors du pays sont ceux qui rencontrent maintenant le plus de difficultés pour avoir accès à la terre. Certains nouveaux propriétaires disposent d'actes qui légitiment leur présence et d'autres se prévalent du Code Foncier de 1986 qui indique que si quelqu'un occupe la terre pendant plus de 30 ans, en l'absence de réclamations dans les deux-trois années suivantes, cette terre devient la sienne. De nombreux réfugiés n'ont pas pu présenter ces réclamations car ils n'étaient pas dans le pays.

Bien que des mesures aient été prises pour pallier ces problèmes, la propriété de la terre représente toujours un facteur de risque important pour la réintégration et la consolidation de la paix. Sur ce sujet, l'histoire offre un précédent: en 1993, les conflits fonciers liés au retour des réfugiés ont constitué le déclencheur du coup d'état et de l'assassinat du Président Ndadaye.⁵⁰ L'accès inégal à la terre a été une des causes structurelles du conflit au Burundi, c'est pourquoi il est urgent d'y apporter une solution durable.

Pour apporter une réponse et gérer l'ensemble de ces problèmes, le Gouvernement a créé en 2006 la Commission Nationale des Terres et autres Biens. Les résultats en ont toutefois été très médiocres. Il n'existe toujours pas de stratégie à long terme d'investissement sur la terre, ni de politique claire sur la définition des droits de propriété foncière, ni d'autorité régulatrice forte. Le manque de moyens financiers de l'État, l'absence de coordination entre les différents départements du Gouvernement et la corruption endémique du Ministère de l'Aménagement du Territoire en ont été certaines des raisons principales.⁵⁷ Cela a abouti à des doublons (comme le double enregistrement de certaines parcelles) et des vides institutionnels (25 % des terres ayant un potentiel agricole n'ont pas encore été évaluées).⁵⁸ Cette inefficacité a également conduit à ce que la majeure partie des terres ne soient pas enregistrées et qu'il n'y ait pas de cadastre national. On espère que la révision du Code Foncier de 1986 pourra résoudre certains de ces problèmes. Il est cependant difficile de l'assurer étant donné que cette loi, en attente depuis longtemps au Parlement, ne paraît pas devoir être approuvée dans l'immédiat.⁵⁹

Encadré 6. Le problème de l'appropriation de la terre⁶⁰

L'absence de clarté du Code Foncier, la difficulté pour accéder à l'information et le manque de transparence ont permis une série de mauvaises pratiques institutionnelles ayant conduit à une appropriation illicite de la terre. Les exemples sont multiples.

En 2005, avec le retour des rapatriés, l'État a procédé à une distribution des terres bénéficiant largement aux élites proches du Gouvernement et laissant aux autres rapatriés des terres qui étaient occupées par d'autres familles.

En 2009, le Gouvernement a expulsé les déplacés qui, fuyant la guerre, s'étaient installés des années auparavant aux abords de la capitale. Ces familles ont été transférées dans les provinces avoisinantes sans avoir de terre à travailler.

Au cours des dernières années, en l'absence d'un organe de régulation, l'achat et la vente de terres se sont développés. Ce commerce profite considérablement aux intermédiaires au détriment des paysans qui, du fait de leur faible pouvoir de négociation, obtiennent des prix très inférieurs au prix du marché.

La Constitution nationale permet à l'État d'exproprier la terre en cas d'intérêts publics. Mais, cette terre expropriée est généralement donnée à des personnalités politiques et militaires influentes sans compensation adéquate pour ceux à qui cette terre a été retirée. Le cas de la Société Régionale de Développement de Rumonge en est un bon exemple. L'État a exproprié des propriétés de particuliers et les a redistribuées de façon arbitraire pour la culture d'huile de palme. La même chose est survenue pour les terres à proximité de l'aéroport de Bujumbura. C'est aussi le cas d'une exploitation située dans la forêt de RUKOKO et donnée à un particulier pour y cultiver la canne à sucre alors qu'il s'agit d'une réserve naturelle. De nombreuses familles expropriées n'ont jamais été indemnisées.

ATTEINDRE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE : LE GRAND DÉFI POUR UN PAYS AGRICOLE

L'état nutritionnel

Selon la dernière enquête sur la nutrition réalisée en 2008, plus de six millions de Burundais se trouvent en situation d'insécurité alimentaire. ⁶² Précisément, ce sont 23% des foyers qui souffrent d'insécurité alimentaire modérée et 5% d'insécurité alimentaire sévère.⁶³ En outre, plus de 60% de la population souffre de sous-alimentation chronique⁶⁴ et plus de 46%⁶⁵ de malnutrition chronique.⁶⁶ Seulement 18% de la population peut se permettre un régime alimentaire équilibré et sain.⁶⁷ Ces chiffres placent le Burundi parmi les trois pays ayant les pires indices nutritionnels au niveau mondial. ⁶⁸

Depuis la décennie 90, l'insécurité alimentaire s'est progressivement aggravée jusqu'à atteindre des niveaux sans précédents. De fait, les niveaux de sous-alimentation ont doublé au cours des 20 dernières années.⁶⁹ La situation des enfants de moins de cinq ans est particulièrement délicate. 52% d'entre eux souffrent de malnutrition chronique et 10% de malnutrition sévère.

Encadré 7. L'état nutritionnel en chiffres, 2010

- 63% de la population souffre de sous-alimentation chronique
- 46% de la population souffre de malnutrition chronique
- 72% de la population souffre d'insécurité alimentaire
- 35% des enfants de moins de cinq ans sont en insuffisance pondérale
- 52% des enfants de moins de cinq ans souffrent de malnutrition chronique
- L'Indice de la Faim est de 38,3, ce qui est considéré comme extrêmement alarmant

Sources: *Rapport sur le Développement Humain (PNUD), PAM et IFPRI.*

Malheureusement, le retour graduel à la paix ne s'est pas traduit par une meilleure sécurité alimentaire pour la majeure partie de la population burundaise. L'Indice de la Faim dans le Monde de 2010, élaboré par l'Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI, selon son sigle en anglais), qui compare la situation nutritionnelle des pays, place le Burundi à l'avant-dernier rang du classement mondial avant la république démocratique du Congo.⁷⁰ Pour leur part, les Nations Unies ont classé la situation alimentaire du pays comme alarmante et réclamant une attention permanente.

Les zones les plus touchées

Bien qu'elle touche l'ensemble du pays, l'insécurité alimentaire n'affecte pas toutes les régions de la même façon. Les provinces les plus sévèrement touchées du fait de leur mauvaise situation nutritionnelle sont principalement celles du nord et de l'est du pays (Bujumbura rural, Karusi, Muynga, Ngozi, et Cibitoke) où se concentre 65 % de l'insécurité alimentaire du pays.⁷¹ Dans ces zones, on estime que 100 000 foyers courent un risque permanent d'insécurité alimentaire du fait des sécheresses continues, de la propagation des ravageurs et de la baisse de productivité des terres.

Par ailleurs, la malnutrition est présente dans tout le pays. Dans 11 des 16 provinces qui composent le pays, plus de 50 % de la population souffre de malnutrition sévère. Le taux des cinq autres provinces dépasse les 45 %.⁷²

Il convient de souligner la gravité de la situation à Bugabari et à Busoni, dans la région de Kirundo, dans le nord du pays. Les communautés de ces zones souffrent d'un déficit alimentaire depuis dix ans du fait des longues périodes de sécheresse, de l'érosion des sols et d'une forte densité de population. Cela a entraîné des exodes massifs de population vers les pays limitrophes.

Les personnes les plus touchées

L'insécurité alimentaire des familles est directement liée aux revenus et aux biens qu'elles possèdent. Les foyers ayant le plus de risque de souffrir d'insécurité alimentaire se caractérisent par certains des facteurs suivants: avoir un moindre accès à la terre, travailler sur de petites parcelles (moins de 0,25 hectares), ne pas posséder de terre, ne pas cultiver de grains pour l'exportation, avoir à leur tête des personnes âgées ou des femmes, appartenir à la minorité batwa ou être rapatriés ou déplacés. Les foyers les plus vulnérables à l'insécurité alimentaire peuvent donc être classés dans les groupes suivants⁷³:

- **Agriculteurs:** ces foyers pratiquent une agriculture de subsistance. Leur revenu annuel s'élève à près de la moitié du revenu annuel moyen au niveau national. Ils représentent environ 35 % de la population et plus de 30 % des personnes souffrant d'insécurité alimentaire au niveau national.
- **Travailleuses agricoles:** elles sont très vulnérables car elles dépendent de travaux agricoles manuels ou saisonniers. De ce fait, elles possèdent très peu de ressources et un accès limité à la terre. De plus, elles dépendent des marchés pour accéder aux aliments et dépensent une grande partie de leurs revenus en achats alimentaires. Cela limite leur capacité à épargner et à investir et les empêche de sortir du piège de la pauvreté. Elles représentent environ 15 % de la population totale et presque 30 % de la population qui souffre d'insécurité alimentaire au niveau national.
- **Producteurs de vin et de bière:** 65 % de leurs revenus annuels résultent de cette activité et le reste provient de la production agricole. Ils représentent un peu plus de 2% de la population et 5% des foyers souffrant d'insécurité alimentaire.
- **Foyers marginaux:** principalement ceux ayant une femme veuve à leur tête.
- **Leurs revenus sont les plus faibles de tous les groupes précédents.** 60% de leurs ressources proviennent de retraites et de transferts et le reste est issu de la production agricole.

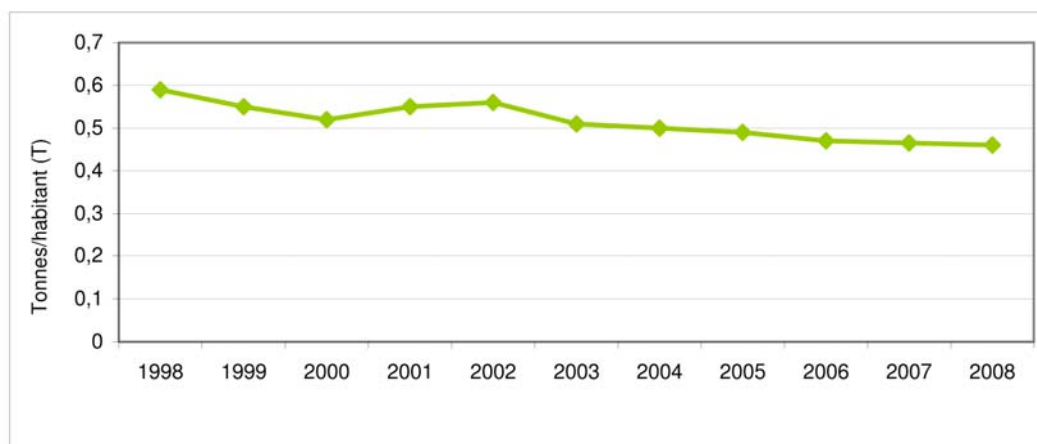
Ces quatre groupes représentent au total 60% de la population et 70% de la population souffrant d'insécurité alimentaire. Toute politique ayant pour objectif d'améliorer la situation nutritionnelle du pays devra mettre la priorité sur ces groupes de population.

Causes de l'insécurité alimentaire

Comme partout, les causes de l'insécurité alimentaire au Burundi sont complexes et multiples. De manière générale, le manque de terres et le fort taux de croissance démographique, combinés à la structure actuelle de l'économie, ont contribué au déficit alimentaire.

Plus précisément, une des raisons principales est la chute de la production par habitant. Alors que la production d'aliments se maintient aux niveaux de 1993, la croissance de la population a doublé. Cela a entraîné une chute très importante de la production par habitant.⁷⁴ La conséquence est que 34 % de la population consomme 1 400 kilocalories par jour quand la recommandation est de 2 100 kilocalories par jour.⁷⁵

Graphique 3. Production d'aliments par habitant, 1998-2008



Source: Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, 2009

La production n'a pas permis de répondre à la croissance de la population du fait des raisons déjà signalées précédemment, telles que la chute de la productivité, la dégradation des sols et le manque des moyens financiers nécessaires à la transition vers une agriculture moderne.⁷⁶

D'autres facteurs socioéconomiques, tels que la quasi-inexistence de système de stockage et le manque d'intrants améliorés, influent sur l'insécurité alimentaire.⁷⁷ Par ailleurs, le manque de ressources économiques empêche la population d'avoir un régime alimentaire sain, complet et équilibré. À quoi il faut ajouter des conditions sanitaires précaires, des services sanitaires qualitativement et quantitativement insuffisants et une très fréquente absence d'hygiène.

Encadré 8. Un pays fragilisé par les catastrophes naturelles et le changement climatique

Le Burundi, comme le reste de l'Afrique Centrale, est sujet aux catastrophes naturelles. Au cours des dernières années, le pays a connu un nombre inhabituel de catastrophes naturelles qui ont contribué au déplacement des populations et à la dégradation de la sécurité alimentaire, à la destruction des maisons et à la perte des récoltes. De manière générale, la zone nord-est du pays est la plus vulnérable aux aléas climatiques en tout genre et l'ouest du pays est touché par d'incessantes inondations, en particulier durant les mois de décembre et de mars. Mais les effets du changement climatique sont ressentis dans tout le pays. Pour la seule année 2010, 50 000 personnes ont été touchées par les inondations et un million par La Niña.⁷⁸ En 2009, le manque de pluies a entraîné la perte de 75% des cultures dans le nord du pays et la diminution du nombre de repas dans 85% des foyers.⁷⁹ En 2008, 70 % des foyers de Bubanza ont souffert de pénurie alimentaire parce que les pluies trop abondantes ont détruit la récolte de haricots. Dans le nord du pays, la majeure partie de la population doit vivre de l'aide alimentaire après plusieurs années consécutives de sécheresse.⁸⁰ Il ne s'agit que de quelques exemples.

La déforestation, avec un taux annuel de 2 % depuis le début de la décennie 90, a entraîné la perte de plus de 40 % de la couverture forestière, aggravant ainsi les conditions climatiques.⁸¹ Pour un pays comme le Burundi qui dépend de ses ressources naturelles pour survivre, les catastrophes naturelles peuvent signifier un préjudice incalculable tant pour l'économie que pour la population. Le Programme National d'Adaptation l'exprime ainsi : "tous les secteurs vitaux de l'économie nationale sont affectés par le changement climatique" et, malgré cela, le pays "présente une très faible capacité d'adaptation".⁸²

Le Burundi a été l'un des pays d'Afrique Subsaharienne les plus affectés par la récente crise des prix internationaux. C'est pourquoi l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et le Programme Alimentaire Mondial l'ont inclus dans le groupe de

pays de la “zone rouge”. Les prix mondiaux élevés se sont transmis par le biais de l'importation d'aliments et de pétrole et ont provoqué la hausse des prix des grains. ⁸³ De fait, entre juin 2007 et juin 2008, les prix des produits de base ont augmenté de 55 % pour les haricots, de 22 % pour le riz et de 20 % pour le manioc.⁸⁴ De décembre 2007 à avril 2008, les prix des matières premières ont augmenté en moyenne de 23 %.⁸⁵ À son tour, cette hausse a eu un impact sur l'inflation qui s'est brusquement accrue en un an de 27,2%.⁸⁶

L'escalade des prix alimentaires a perduré jusqu'à aujourd'hui. Ainsi, par exemple, en seulement quatre mois, d'octobre 2009 à février 2010, le prix des haricots a augmenté de 58 %. En 2010, les prix ont connu une légère baisse due à une bonne récolte mais les prévisions pour 2011 tablent sur une reprise de l'augmentation avec son effet consécutif sur l'inflation. ⁸⁷ Cela dépendra beaucoup du prix du pétrole et de l'évolution du contexte international. Les déficiences du marché détaillées précédemment expliquent que les agriculteurs n'ont pas bénéficié de l'augmentation des prix des aliments.

Ainsi, la menace d'insécurité alimentaire persiste. Une augmentation constante des prix des aliments, une inflation croissante, d'éventuels chocs climatiques et une stagnation du pouvoir d'achat constituent toujours de sérieux obstacles à la sortie de cette situation. ⁸⁸

Conséquences

La forte insécurité alimentaire dont souffre la population burundaise a d'énormes conséquences pour le pays, tant au niveau social qu'économique. Quand presque les trois quarts de la population n'a pas assez pour manger, la société se retrouve au bord de la maladie. ⁸⁹ Une société malade a une capacité de travail et de reproduction très diminuée, ce qui empêche le développement du pays. Le développement est vital pour rompre le cercle vicieux de la pauvreté.

Quand une famille est touchée par l'insécurité alimentaire, elle réduit la qualité des aliments pour augmenter leur quantité et éviter ainsi que les membres de la famille, en particulier les enfants, ne souffrent de la faim. Une alimentation pauvre, et plus généralement, l'insécurité alimentaire, influent sur la santé tout au long du cycle de vie, de la période prénatale à la vieillesse.⁹⁰ L'ingestion insuffisante d'aliments est l'une des principales causes du fort taux de mortalité infantile, mais lorsqu'il survit, l'enfant voit son développement émotionnel et intellectuel directement affecté. L'insécurité alimentaire constitue donc non seulement un grave problème pour les générations présentes mais conditionne aussi le développement des générations futures.

Encadré 9. Un engrenage difficile à rompre: le VIH/Sida et l'insécurité alimentaire

Selon l'UNAIDS, en 2009, la prévalence du VIH/Sida sur les adultes était de 3,3 %, ce qui correspondait à 180 000 personnes. Bien que ce taux ait diminué au cours de la décennie 90 grâce à l'augmentation de la population, le nombre de personnes contaminées a triplé au cours de la dernière décennie, touchant particulièrement les femmes jeunes.⁹¹ Cette maladie est maintenant la deuxième cause de mortalité chez les adultes.⁹² De plus, l'infection peut devenir une menace importante pour le pays compte tenu de son étroite relation avec l'insécurité alimentaire. L'absence d'une alimentation équilibrée et saine peut accélérer les maladies liées au Sida et réduire la réponse à la thérapie antirétrovirale. Par ailleurs, l'infection par le VIH rend plus difficile l'atteinte de la sécurité alimentaire car elle réduit la capacité de travail et menace les moyens d'existence des foyers. Le virus dégrade l'état nutritionnel car il altère le système immunitaire et l'absorption des nutriments.⁹³ Les adultes séropositifs ont des besoins énergétiques de 10 à 30 % supérieurs à ceux d'un adulte en bonne santé, et chez les enfants, ces besoins sont de 50 à 100 % supérieurs.⁹⁴ Par conséquent, l'accès à une alimentation saine et équilibrée est essentiel pour que les personnes atteintes par le VIH restent en bonne santé et puissent résister plus longtemps aux infections. Compte tenu de l'état nutritionnel du Burundi, cela paraît difficile.

Même si ces chiffres ne placent pas le Burundi parmi les pays les plus touchés par le virus, le VIH/Sida représente pour le pays une charge très importante eu égard au fort niveau de pauvreté et au faible développement.

Mesures pour pallier l'insécurité alimentaire

Pour faire face au déficit alimentaire structurel, le Burundi a dû recourir à des sources extérieures pour répondre aux besoins alimentaires.

L'importation d'aliments⁹⁵

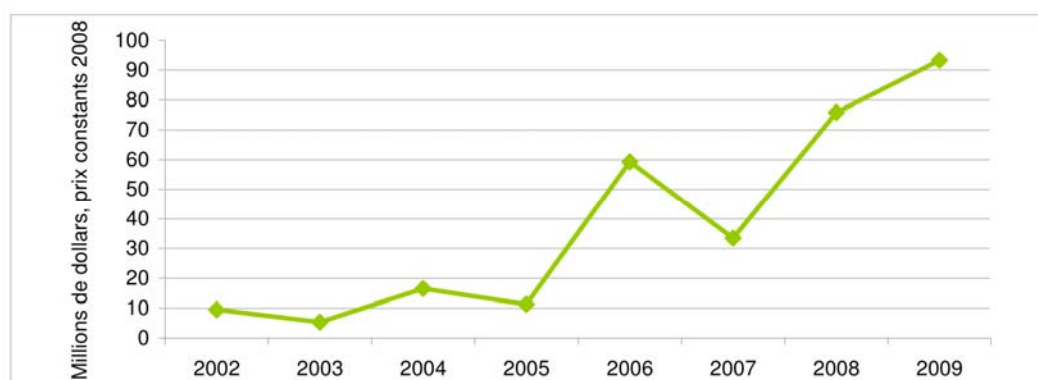
Depuis la décennie 90, les importations d'aliments ont augmenté de manière constante afin de couvrir la demande croissante.⁹⁶ Ainsi, de 2002 à 2008, celle-ci a été multipliée par quatre.⁹⁷ Selon le Fonds pour l'Alimentation et l'Agriculture, de 1990 à 2007, la valeur des importations de denrées alimentaires est passée de 238 à 336 millions de dollars. Cela signifie que le pourcentage des importations dans la disponibilité énergétique alimentaire totale est passé de 2 à 8,2 %.⁹⁸ La dépendance vis-à-vis des aliments importés ne paraît pas destinée à diminuer étant donné que la production ne sort toujours pas de son marasme.

L'aide alimentaire

L'aide internationale a été cruciale dans la tentative pour réduire le déficit alimentaire. De 2002 à 2009, elle a été multipliée par dix.⁹⁹ Le pourcentage de l'aide alimentaire dans la disponibilité énergétique alimentaire totale est passé de 0,4% en 1990 à 6% en 2007. En termes de volume, cela signifie que est passée de 2.6 mil millions tonnes en 1990 à 49.8 en 2007.¹⁰⁰ Ce sont des bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux qui ont satisfait cette demande.

Bien que les importations continuent à avoir un poids relatif plus important, l'aide croît à un rythme supérieur. Si ce rythme se maintient, à moyen terme l'importance respective de ces deux sources s'inversera.

Graphique 4. Aide alimentaire 2002-2009



Source: OECD, 2011¹⁰¹

L'aide alimentaire est devenue un complément essentiel dans les foyers du Burundi. Selon l'UNFPA, 16 % de la population a besoin d'aide d'urgence de manière permanente. La majeure partie de cette aide est de l'aide alimentaire. Sur la base des dernières enquêtes, dans 11% des foyers, au moins un membre avait reçu de l'aide alimentaire au cours de six derniers mois.¹⁰² Les variations régionales sont importantes: c'est le cas par exemple de Cankuzo (avec un taux de 32 %) et de Ruyigi (avec un taux de 24 %).¹⁰³ Les veuves, les handicapés et les orphelins sont les trois groupes de population identifiés comme étant les plus vulnérables.¹⁰⁴

Au-delà de l'aide reçue régulièrement, le Burundi est particulièrement dépendant de l'aide alimentaire d'urgence lorsque se produisent des chocs extérieurs. Ainsi par

exemple, lors de la crise des prix, dans les seuls quatre premiers mois de 2008, une aide alimentaire a dû être distribuée à 17 % de la population.¹⁰⁵ Les inondations et les sécheresses, récurrentes ces dernières années, ont également exigé des montants importants d'aide pour pourvoir aux besoins.¹⁰⁶

Encadré 10. Impact de l'intégration régionale sur l'agriculture nationale

En juillet 2007, le Burundi est devenu membre de la Communauté Est Africaine (CEA). L'objectif de la CEA est d'accroître la coopération entre les États membres sur le plan politique, économique et social par étapes successives. En 2005 a été créée l'union douanière et, en juillet 2010, le traité sur le marché commun est entré en vigueur. On espère que l'union monétaire sera mise en place pour 2012, ce qui conduira à la dernière phase de formation de la Fédération Politique.

Bien qu'il soit encore trop tôt pour tirer des conclusions sur l'impact de l'intégration, les rares études sur le sujet indiquent que sur le court terme, l'administration et l'économie nationales se verraient sérieusement affectées. Les recettes publiques diminueraient de 1% et le secteur industriel devrait faire face à une concurrence intense.¹⁰⁷

À moyen terme, l'Union Douanière devrait avoir un impact positif sur les consommateurs car les prix des importations connaîtraient une baisse de 4 à 8%.¹⁰⁸ Les coûts de production diminueraient également d'environ 20 %. Bien que ces baisses puissent en effet bénéficier aux paysans, tout dépendra de la répercussion ou non par les importateurs de cette réduction sur le prix final.

Les crises alimentaires nationales constitueront l'une des principales menaces de cette intégration, en particulier pour des pays comme le Burundi dont l'approvisionnement en aliments provient principalement de la région. Un autre risque possible est qu'avec la libre circulation des biens, les commerçants préfèrent choisir des marchés plus rentables dans les pays voisins. Avec ce scénario, la population urbaine burundaise se verrait particulièrement touchée.

La situation actuelle du pays est marquée par une pauvreté généralisée qui peut s'aggraver suite à l'adhésion à la CEA. Mais, même ainsi, le Burundi ne peut pas se permettre de rester isolé dans la région. C'est pourquoi il est nécessaire de mettre en œuvre (et de suivre) des politiques et des instruments qui protégeront les populations les plus vulnérables des effets de l'intégration régionale.

LES FEMMES PAYSANNES : LES PLUS VULNÉRABLES DE LA CHAÎNE DE PRODUCTION

La situation des femmes paysannes

Pour comprendre la situation actuelle des femmes paysannes, il faut comprendre leur passé récent. Le conflit a laissé d'importantes séquelles sur les femmes et a constitué un tournant pour beaucoup d'entre elles. Les années de violence ont entraîné la mort ou la fuite de milliers d'hommes, provoquant une augmentation du nombre de femmes chefs de famille obligées de se débrouiller dans un contexte patriarcal.¹⁰⁹ Actuellement, plus d'un foyer sur cinq a une femme à sa tête.¹¹⁰ Cela a fait des femmes un groupe particulièrement vulnérable car elles ne peuvent hériter de leurs maris décédés et se voient contraintes à fuir avec leurs enfants, ce qui fragilise leurs moyens d'existence.¹¹¹ Les femmes demeurant dans leur foyer sont souvent menacées et victimes d'attaques quand elles vont travailler leurs terres. La pauvreté, la violence, la honte et l'indigence sont le résultat du veuvage. Les filles de ces femmes ont tendance à abandonner l'école et à se marier prématurément, le plus souvent en tant que deuxième ou troisième épouse, pour essayer ainsi de s'extraire d'un chemin sans issue.

Pour les femmes paysannes, la guerre civile s'est traduite par les déplacements, l'exploitation sexuelle, les mariages précoces et les grossesses précoces. Cette situation n'a fait qu'aggraver la violation de leurs droits.

Les femmes et l'agriculture

90 % des femmes en âge de travailler participent au marché du travail.¹¹² 97 % d'entre elles exercent des activités agricoles et représentent 53 % de la population active dans l'agriculture.¹¹³ Concrètement, presque 90 % d'entre elles se consacrent à la culture de leurs terres, en général avec leur mari, alors que dans 18 % des foyers seule la femme cultive les terres alors que l'homme exerce d'autres activités.¹¹⁴ 85 % des femmes s'occupent de la vente des produits agricoles. Toutefois, seulement 67 % des femmes se chargent de l'élevage car il s'agit d'une activité traditionnellement masculine. L'artisanat est une activité davantage exercée par les hommes, de même que le petit commerce. Outre toutes ces activités, les femmes paysannes sont chargées de collecter le bois, d'aller chercher l'eau, de s'occuper des enfants et de réaliser les tâches domestiques. Ces fonctions sont rarement partagées avec les hommes et elles retombent donc entièrement sur les femmes aidées de leurs enfants.

Tableau 4. Répartition des tâches en fonction du genre (% par sexe)

	Femme	Homme
Culture des terres	89.4	65.5
Vente des produits agricoles	84.1	73.9
Élevage	67.7	81.5
Artisanat	50.6	67.7
Petit commerce	35.5	76.1

Source: Enquête du PAM, 2008

Les femmes paysannes sont confrontées aux mêmes problèmes que les hommes paysans en ce qui concerne les activités agricoles (voir Encadré 4), mais leur situation est plus précaire que celle des hommes à cause de la société patriarcale dans laquelle elles évoluent. Les principaux obstacles qu'elles rencontrent sont le manque d'accès à la

terre et aux intrants (en particulier au crédit), la violence sexuelle et un niveau d'éducation inférieur.

Absence de contrôle sur les ressources

Bien que les femmes paysannes soient responsables de la majeure partie des activités agricoles, elles n'ont de contrôle ni sur les revenus du foyer, ni sur les facteurs de production.¹¹⁵ En milieu rural, les femmes ne reçoivent pas de microcrédits de manière individuelle mais par l'intermédiaire d'associations, mais même ainsi les rares études sur le sujet soulignent que ces microcrédits sont insuffisants.¹¹⁶ Selon des données du Gouvernement, 40 % des bénéficiaires du Fonds de Microcrédit Rural sont des associations de femmes. Toutefois, depuis sa création il y a dix ans, aucune évaluation sur l'impact et l'utilisation de ces crédits n'a été réalisée.¹¹⁷

Les femmes ne peuvent pas posséder de bétail, ce qui les prive d'une opportunité d'améliorer leur statut social et, en particulier, de disposer de revenus supplémentaires qui leur permettraient de briser le cercle vicieux de la pauvreté. ¹¹⁸ Mais l'obstacle majeur au développement des femmes est le manque d'accès à la terre, vital pour leur subsistance.

Néanmoins, de nouvelles opportunités s'ouvrent actuellement dans le pays avec différents changements en cours. Principalement sur la scène politique, où 30% des charges publiques doivent revenir aux femmes, et dans le domaine social, avec davantage de campagnes de sensibilisation aux droits des femmes.

Le visage féminin de la pauvreté

Les femmes paysannes sont en moyenne plus pauvres que les hommes. Comme le montre le tableau suivant, les foyers ayant une femme à leur tête ont un poids relatif plus important dans les quintiles des plus faibles revenus. Plus précisément, les trois premiers quintiles ont des valeurs supérieures à la moyenne. Cela signifie que les foyers ayant une femme à leur tête ont moins de ressources que ceux ayant un homme à leur tête. Cette situation de pauvreté s'explique par les iniquités économiques et juridiques qui pénalisent les femmes paysannes. Elles sont davantage touchées par le chômage, elles n'ont pas la capacité d'influer sur les décisions relatives au revenu familial et sont marginalisées dans leurs communautés. Être femme et paysanne au Burundi est synonyme de pauvreté pour la femme et pour sa famille.

Tableau 3. Répartition des foyers selon les quintiles de pauvreté en fonction du sexe du chef de famille.

	Premier quintile (le plus pauvre)	Deuxième quintile	Troisième quintile	Quatrième quintile	Cinquième quintile (le plus riche)	Moyenne
Femmes	27,7	21,4	20,2	11,2	9,5	18,0
Hommes	72,3	78,6	79,8	88,8	90,5	82,0

Source: Enquête du PAM, 2008

La pauvreté des femmes nuit également à leur sécurité alimentaire. Bien que les femmes cultivent entre 50 % et 70 % de la production alimentaire, elles font partie de la population la plus susceptible de souffrir d'insécurité alimentaire.¹¹⁹ Cela est dû au fait que leur consommation alimentaire est moins importante et de moindre qualité.¹²⁰ Leur production est très peu diversifiée et il est rare qu'elles cultivent des produits pour l'exportation qui pourraient leur apporter des revenus supplémentaires. ¹²¹

L'analphabétisme qui compromet leur développement

Bien que l'éducation primaire gratuite ait été introduite en 2005, il existe des disparités importantes entre les garçons et les filles, en particulier dans l'éducation supérieure. Seul un tiers des femmes accèdent à l'éducation secondaire et environ 8% à l'Université.¹²² Ce biais explique pourquoi 40 % des femmes de plus de 15 ans sont toujours analphabètes.¹²³ Ce taux élevé d'analphabétisme place la femme dans une situation de forte vulnérabilité et la cantonne aux emplois les moins bien rémunérés du marché du travail.

Certains indices laissent cependant entrevoir un changement de cette situation grâce à la politique de mesures d'incitation pour accéder à l'éducation primaire. Actuellement, 75 % des femmes entre 15 et 24 ans sont alphabétisées.¹²⁴ Ce chiffre signifie non seulement un progrès très significatif pour le développement des femmes mais indique également une parité presque complète avec le taux d'alphabétisation des hommes, de 76 %. Si cette tendance se consolide, elle peut représenter un tournant pour les femmes paysannes burundaises.¹²⁵

Des grossesses qui tuent

Le taux de mortalité maternelle, 1 100 pour 100 000 naissances, est l'un des plus élevés au monde.¹²⁶ Cela est dû principalement à l'absence de services d'obstétrique, au nombre élevé de grossesses précoces et à la pratique d'avortements illégaux. Selon les chiffres les plus récents de l'UNICEF, seulement 34 % des grossesses sont prises en charge par du personnel formé.¹²⁷

Du fait de ces chiffres élevés, en 2006, le Gouvernement a instauré la gratuité des soins de santé pour les femmes enceintes. Même si l'on escompte une réduction du taux de mortalité maternelle grâce à cette mesure, le manque d'équipement, de médicaments et de professionnels qualifiés empêche toujours l'instauration de services de santé adaptés.

Droits bafoués: une discrimination persistante

Le système patriarcal discrimine la femme burundaise en général, qu'elle soit ou non paysanne. Cependant, l'effet pénalisant de ce système est multiplié pour la femme paysanne qui vit déjà dans une situation d'extrême vulnérabilité.

Les pratiques culturelles et sociales qui aggravent les différences de genre sont multiples. D'après l'Article 122 du Code de la Famille, le mari est le chef de famille. Cette discrimination favorise le monopole des hommes sur la prise de décisions au sein du foyer, empêche le développement des femmes, les annihile et les relègue au second plan. En l'absence de mari, la femme se trouve incapable de prendre les rênes du foyer.

Bien que le Code de la Famille ait été modifié en 1993 pour éliminer les inégalités existantes, les accords matrimoniaux, l'héritage et les legs continuent à être régis par les lois traditionnelles. Ainsi, par exemple, bien que légalement les femmes ne puissent pas se marier avant 18 ans, la tradition oblige les petites filles à se marier bien avant pour remplir leurs fonctions de mères.¹²⁸ Par conséquent, les petites filles sont obligées d'abandonner leurs foyers beaucoup trop précocement, à un âge où elles ne sont prêtes ni physiquement ni psychologiquement pour le mariage et pour la maternité. De plus, cela implique pour beaucoup d'entre elles de devoir abandonner l'école. Le manque d'éducation explique par ailleurs en partie la faible utilisation de méthodes contraceptives, l'augmentation du taux d'infection par le HIV /Sida et le taux élevé de mortalité maternelle.¹²⁹

La discrimination est si répandue dans tous les domaines que même le Code général des Impôts de 1990 considère que la femme est incapable d'avoir des personnes à charge. Cela signifie qu'au niveau fiscal, elle est considérée comme célibataire et que les impôts sur son salaire ne tiennent donc pas compte de la composition de sa famille. Cette charge fiscale relègue la femme mariée à un statut inférieur à celui de l'homme.¹³⁰

Par ailleurs, le Code Pénal traite différemment l'homme et la femme face à l'adultère, pénalisant plus sévèrement la femme pour la même infraction. Pour sa part, le Code de la Famille stipule que seul l'homme peut transmettre la nationalité à ses descendants. Tous ces exemples ne sont rien d'autre que des vestiges du système patriarcal.

Encadré 12. La violence sexuelle: grande menace pour les femmes¹³¹

La violence sexuelle à l'égard des femmes paysannes est devenue un phénomène courant. Bien qu'il n'existe pas de chiffres fiables pour l'attester, les témoignages recueillis tout au long des dernières décennies en sont la preuve.¹³² Les rares statistiques existantes indiquent que, de plus, ce phénomène se généralise. En 2003, la Ligue des Droits de l'Homme ITEKA a enregistré 938 cas.¹³³ Trois années plus tard, ce chiffre s'élevait à 1930. Selon l'organisation SERUKA et Médecins sans Frontières, en 2006, 79 % des victimes de violence sexuelle traitées dans leurs centres avaient moins de 12 ans.¹³⁴

L'impunité a favorisé l'absence de données et le silence autour du délit de violence sexuelle.¹³⁵ Des actes comme le viol sont tabous dans la société burundaise. C'est la victime, et non le violeur, qui devient responsable et coupable de l'acte. De ce fait, les victimes redoutent beaucoup plus le rejet social que le viol en lui-même. Si le viol est connu, la femme est punie et chassée par son mari et sa famille.¹³⁶ S'il en résulte une grossesse non souhaitée, les enfants sont abandonnés par leurs mères. Souvent, cela les conduit à commettre des avortements illégaux au cours desquels elles peuvent mourir. Si, au contraire, la femme décide de porter plainte, elle se heurte à de nombreux obstacles: des procédures longues et coûteuses, la crainte de la stigmatisation, de possibles représailles, la corruption, etc.

Quand la discrimination est la norme en temps de paix, les années de violence ne font que l'exacerber. De plus, la possession d'armes, le retour des réfugiés, le flux de déplacés, la présence d'un grand nombre de démobilisés, le nombre important de foyers dirigés par des femmes et l'effondrement des normes sociales ont contribué à augmenter le niveau des violences sexuelles. La plupart des crimes sexuels à l'égard des femmes ne sont pourtant pas commis par les acteurs armés mais par des membres de leur famille ou de leur communauté. Le lancement de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Violence Sexuelle en juillet 2009 n'a pas donné les résultats escomptés. À l'heure actuelle, les lois n'intègrent toujours pas la violence sexuelle dans le cadre pénal.¹³⁷

La femme paysanne dans la politique agricole

Les organisations de femmes considèrent que, de manière générale, la politique publique n'a pas d'approche basée sur le genre et la politique agricole ne fait pas exception. Les principaux documents du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage en sont un bon exemple.¹³⁸ Bien que les femmes soient mentionnées comme étant l'un des groupes les plus vulnérables, cela ne s'est pas traduit par des politiques concrètes. Ces documents n'incluent pas une seule ligne d'action ayant une influence directe sur les femmes paysannes.

Cette lacune transparait également dans le budget du MINAGRIE. Dans les postes budgétaires 2011, il n'y a aucune dotation spécifique pour les femmes paysannes. Preuve, tant au niveau des programmes que des ressources financières, que le Ministère n'a toujours pas de perspective de genre. Sortir la femme paysanne de l'ostracisme où elle est tenue passe, entre autres, par l'élaboration d'une stratégie intégrale où elle serait au cœur des politiques.

Les organisations de défense des femmes paysannes

Au niveau des organisations, les femmes essaient, avec des résultats inégaux, de se positionner comme un acteur incontournable. Ainsi, par exemple, la présence féminine dans les organisations de producteurs est presque paritaire. Mais c'est au niveau de la direction que surgit le problème puisque le président, le secrétaire et le conseiller sont des hommes.¹³⁹ Et, même si le poste de trésorier est généralement occupé par des femmes, leur capacité de décision est très réduite.

Aucune organisation de la société civile ne travaille spécifiquement et exclusivement sur des questions concernant les femmes paysannes. Mais cela ne signifie pas pour autant qu'elles éludent la problématique de la femme paysanne. De nombreuses organisations se focalisent sur des questions particulières qui concernent directement la femme paysanne, telles que l'accès à la terre et au crédit, la violence sexuelle, la situation des veuves, le VIH /Sida, entre autres. Néanmoins, aucune de ces organisations n'a de vision intégrale de la femme paysanne.

Bien que la majorité de ces organisations soient de création récente, elles ont déjà réalisé un important travail de défense et de protection des droits des femmes. Il leur reste toutefois encore un long chemin à parcourir pour consolider leur travail et être perçues par le Gouvernement comme un acteur de premier plan. Une partie de leur stratégie devrait être de nouer des alliances avec d'autres associations de la société civile afin de créer des synergies et placer la femme paysanne au cœur de leur combat.

Encadré 13. Le combat pour une Loi sur les Successions égalitaire¹⁴⁰

En 2006, le Parlement a reçu un projet de loi portant sur la révision de la Loi sur les Successions qui inclut les questions de propriété et d'héritage.¹⁴¹ Cinq années plus tard, cette Loi, qui pourrait signifier la reconnaissance de l'égalité pour la femme, n'est toujours pas approuvée.¹⁴² Durant cette période, les associations de défense des femmes ont fait pression sur le Gouvernement et ont mobilisé la société civile pour l'approbation du projet de loi. Mais, à ce jour, elles ne l'ont pas encore obtenue.

POLITIQUES ET BUDGET AGRICOLE : LE RÔLE DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Développement et mise en oeuvre des politiques agricoles

1. *Élaboration et mise en oeuvre des stratégies et des plans agricoles: une course d'obstacles perdue.*

Traditionnellement, l'agriculture a toujours été un secteur marginalisé recevant peu de moyens et d'attention. Cependant, le nouveau Gouvernement du Burundi a opéré un virage radical et placé ce secteur dans les priorités de son agenda économique. C'est dans cet objectif qu'a été publiée en juillet 2008 la Stratégie Agricole Nationale 2008-2015 (désignée par son sigle SAN) dont l'objectif ultime est d'arriver à retrouver les niveaux agricoles qui existaient avant la guerre et de transformer l'agriculture de subsistance en une agriculture de marché.¹⁴³ Cependant, la plupart des acteurs s'accordent sur le fait que ce document s'est transformé en une longue liste d'objectifs non hiérarchisés.¹⁴⁴ Le résultat est une stratégie d'orientation contenant des propositions, des idées et des projets sans lien entre eux. Le fait que ce document ne comporte pas de partie économique renforce son caractère imprécis et le rend difficilement exploitable.

Outre ces problèmes, la SAN présente des lacunes importantes. La stratégie a émis des propositions de développement agricole sans tenir compte de leur contribution à l'emploi dans les zones rurales, ni du maintien de leur viabilité socioéconomique. Il est donc très probable que la majeure partie de la population, en particulier la plus vulnérable, ne bénéficiera pas des programmes émanant de ce document. Mais au-delà de ces questions, il y a fort peu de chances que cette stratégie puisse être mise en oeuvre faute d'appropriation. Le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MINAGRIE) n'a sollicité aucune participation ni reçu aucun appui des acteurs du secteur, en particulier des organisations de producteurs et de la société civile.

Dans la continuité de cette Stratégie, le Programme National de Sécurité Alimentaire 2009-2015 a été publié en février 2009. L'objectif général est de rétablir la sécurité alimentaire, d'améliorer la couverture nutritionnelle de la population, de réduire la vulnérabilité des foyers et de mobiliser rapidement et efficacement l'aide humanitaire. En théorie, le Programme aurait dû s'aligner sur la SAN, mais cette cohérence n'existe pas. Les analyses comparatives montrent que les stratégies sont différentes mais non complémentaires.¹⁴⁵ En outre, les priorités n'ont pas été bien identifiées en tenant compte des besoins du pays. Ainsi, par exemple, des questions essentielles telles que l'accès des petits paysans aux crédits ou le besoin de systèmes de stockage n'ont pas été abordées.

En août 2009, le Burundi a signé le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine Compact (plus connu sous le sigle PDDAA Compact).¹⁴⁶ Par ce document, le Gouvernement du Burundi s'engageait à nouveau à respecter la Déclaration de Maputo (2003).¹⁴⁷ C'est-à-dire à investir 10 % du budget dans le secteur agricole et à atteindre un taux de croissance annuel de 6 % pour ce secteur.

Enfin, en mars 2010, le Document d'Orientation Stratégique pour le secteur de l'élevage a été élaboré dans le but de renforcer ce secteur au sein de la SAN où il n'était traité que de manière marginale.

Il y a peu à dire sur la mise en oeuvre étant donné qu'aucune des stratégies préalablement citées n'a été appliquée. Les raisons invoquées par les différents acteurs rencontrés sont confuses, mais on peut néanmoins avancer certaines explications.¹⁴⁸ Le caractère inopérant des stratégies, les restrictions budgétaires, la dépendance vis-à-vis des fonds extérieurs, la désorganisation des institutions publiques, le manque de capacité et de volonté politique font partie des motifs principaux.

La longue période de conflit a entraîné une profonde déstructuration des services publics qui ont perdu toute capacité d'action. Le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage s'en est également ressenti. Son fonctionnement est déficient tant au niveau central que local, les compétences techniques sont réduites, les moyens sont loin de correspondre aux besoins et le faible niveau des salaires incite le personnel à avoir plusieurs emplois. En outre, le Ministère n'assume toujours pas ses fonctions techniques, administratives et politiques.¹⁴⁹

Les relations entre les différentes Directions Générales du Ministère sont peu formalisées, l'information ne circule pas et il n'y a aucune coordination. De fait, la Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'Élevage (DPAE) ne remplit pas sa fonction d'échelon intermédiaire entre le niveau central (MINAGRIE) et le niveau local (communes et collines), ce qui empêche non seulement le processus de décentralisation mais constitue aussi un obstacle à la pleine participation des agriculteurs à la prise de décisions. Cela est dû pour une part au manque de moyens des DPAE pour apporter un appui aux organisations de producteurs et, d'autre part, à la méconnaissance qu'elles ont de ces organisations.¹⁵⁰

Encadré 14. Processus de décentralisation: crucial pour le développement agricole

Depuis l'indépendance en 1962, le système de prise de décision a été extrêmement centralisé, ce qui a été cause de tensions interethniques. En 2006, le nouveau Gouvernement élu a décidé d'opérer un virage à 180 degrés et d'entamer un processus de décentralisation comme partie de son programme de bonne gouvernance. Malgré la volonté politique, ce processus s'est trouvé bloqué par des obstacles bureaucratiques, des goulots d'étranglement au niveau institutionnel, le manque de compétence au niveau national et local et l'insuffisance des ressources économiques. L'inefficacité de l'appareil bureaucratique apparaît également de manière évidente au niveau ministériel. Dans le cas du MINAGRIE, les services sont toujours très concentrés au niveau du cabinet du Ministre.

D'autres facteurs ont rendu la décentralisation difficile. D'une part, au niveau communal et provincial, les responsables de la gestion de la décentralisation n'ont pu répondre par manque de capacité. D'autre part, la population locale n'a pas pu (et pas su) exercer son droit de contrôle et de suivi des décisions prises.¹⁵¹ En conséquence, au cours de ces dernières années, l'indicateur élaboré par l'IFAD mesurant le niveau de décentralisation s'est vu attribuer une note faible et en baisse.¹⁵²

Cette décentralisation est cruciale pour le secteur agricole. Un système réellement décentralisé permet que les agriculteurs soient davantage impliqués dans le processus de décision et que, par conséquent, les décisions politiques et budgétaires prennent davantage en compte leurs préoccupations et leurs besoins.

Du fait du caractère multisectoriel de l'agriculture, les responsabilités sont réparties entre plusieurs ministères.¹⁵³ Dans le cas du Burundi, ce fractionnement des responsabilités a accru le manque de coordination, réduit considérablement l'efficacité des politiques et des programmes, favorisé les chevauchements au niveau des postes et des fonctions et amplifié les dysfonctionnements. Cinq ministères distincts sont impliqués dans le secteur primaire mais tous ont des moyens insuffisants pour remplir leurs objectifs respectifs.¹⁵⁴

2. Participation et représentation des petits agriculteurs dans la conception et la mise en œuvre des politiques

Les organisations de producteurs (OP) et les organisations de la société civile (OSC) ne sont pas reconnues par les institutions publiques comme étant des interlocuteurs pertinents pour l'élaboration de politiques: elles sont très peu souvent consultées, il n'existe pas de cadres de concertation et les rares appuis qu'elles reçoivent sont régis par des approches dirigistes.¹⁵⁵ Ces facteurs expliquent pourquoi les organisations n'ont participé au processus d'élaboration d'aucune des stratégies citées précédemment.¹⁵⁶ Elles n'ont été au courant de l'existence ces stratégies qu'au moment de leur publication, ce qui les a empêchées de s'impliquer dans le processus d'élaboration.¹⁵⁷

De leur côté, de nombreuses organisations se sont créées en réponse à des situations ponctuelles. Il s'agit donc de structures très faibles, ayant une capacité d'influence limitée sur les processus politiques. Néanmoins, cette situation est en train d'évoluer peu à peu. Le nouveau contexte politique a favorisé l'éclosion d'une dynamique associative dans le monde rural. Bien qu'il existe toujours une réalité très diverse, divers groupes ayant des objectifs communs commencent à naître.¹⁵⁸ Les organisations de ce type sont davantage structurées et mieux coordonnées. Malgré cela, très peu jouent un rôle de surveillance et de contrôle des actions du Gouvernement. Selon la FAO, seulement 4% des organisations ont une capacité de lobbying.¹⁵⁹ Toutefois, des initiatives intéressantes préfigurant un changement commencent à apparaître. La campagne réalisée par le Forum National des Organisations de Producteurs Agricoles en novembre 2009 et qui a débouché sur un manifeste accompagné de pétitions adressées au Gouvernement en est un bon exemple.¹⁶⁰ L'augmentation de l'investissement national dans le secteur primaire au cours des dernières années est due en grande mesure à ce type de revendications de la société civile.

Encadré 15. Organisations de producteurs de café: un exemple à suivre

L'histoire récente des caféiculteurs est un bon exemple à suivre pour les autres producteurs. Les premières organisations se sont créées en 1997 et leur nombre et leur taille ont peu à peu augmenté jusqu'à la création en 2004 de la Confédération Nationale des Associations des Caféiculteurs du Burundi (CNAC). Environ 20 % des familles qui travaillent dans cette culture sont membres de la Confédération Nationale.¹⁶¹

Cette structure leur a permis d'être représentés dans au moins 30% des instances de négociation telles que le Conseil d'Administration de l'OCIBU¹⁶² la commission de la commercialisation et le comité de suivi et de coordination de la réforme du secteur.

Grâce à sa participation aux instances de décision, la Confédération Nationale participe depuis 2007 à la négociation sur le prix du café et au suivi des ventes de café. Mais, en dépit des quelques améliorations obtenues, les caféiculteurs n'ont pas pu bénéficier de la hausse du prix du café (qui a triplé au cours des dernières années), les profits étant conservés par les intermédiaires.¹⁶³

Malgré tout, les organisations de producteurs de café sont identifiées comme le type d'association que devraient imiter les autres organisations car elles ont obtenu des avancées importantes en termes de production et de bénéfices, même si c'est avec des résultats inégaux.

Définition et mise en œuvre du budget national agricole

1. Le budget national agricole: des dépenses non conformes aux besoins

De l'analyse du budget 2011 du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage émergent certaines conclusions significatives, dans la continuité de celles des années antérieures.¹⁶⁴ En premier lieu, le budget conserve une structure extrêmement centralisée qui amène à douter du processus de décentralisation en cours. Au cours des dernières années, le Cabinet du Ministre a absorbé environ 85 % des fonds destinés au MINAGRIE.¹⁶⁵

En revanche, les Directions Provinciales sont toujours insuffisamment dotées puisqu'elles reçoivent dans leur ensemble environ 15 % du budget. Par ailleurs, les dépenses associées aux dix autres Directions Générales du MINAGRIE ne dépassent pas au total 2% de l'ensemble du budget bien qu'elles soient déterminantes pour le développement du secteur agricole.¹⁶⁶

L'absence de décentralisation se traduit par une utilisation des fonds inefficace. Dans le budget 2011, les deux provinces ayant absorbé le plus de fonds ne font pas partie des huit provinces identifiées comme étant celles qui souffrent de la plus grande insécurité alimentaire.¹⁶⁷ De plus, il existe des disparités importantes dans les moyens que reçoivent ces huit provinces avec des écarts supérieurs à 50 %.¹⁶⁸ Bien que

l'investissement agricole ne soit pas la seule solution pour affronter l'insécurité alimentaire, c'est un élément essentiel pour la combattre. La dotation en moyens devrait correspondre à ces besoins.

2. Origine du budget: fonds nationaux versus fonds extérieurs

Le budget agricole est alimenté par deux sources distinctes : les fonds nationaux et les fonds extérieurs. En ce qui concerne les ressources propres, celles-ci ont augmenté progressivement et ont été multipliées par plus de 10 depuis 2004. Néanmoins, ainsi que le montre le Tableau 4, les ressources budgétaires ont connu des oscillations importantes en termes relatifs qui jettent le doute sur l'engagement du Gouvernement de respecter la déclaration de Maputo.

Tableau 4. Participation des Fonds Nationaux et des Fonds Extérieurs au Budget Agricole (%)

Année	Fonds Nationaux¹⁶⁹ (%)	Fonds Extérieurs (%)	Budget agricole total (Franc Bu)
2004	76	24	4.997.151.982
2005	31	69	12.153.041.926
2006	50	50	8.694.162.472
2007	31	69	20.965.011.012
2008	44	56	35.823.637.387
2009	91	9 ¹⁷⁰	18.631.459.211
2010	49	51	36.530.067.980

Source: Loi budgétaire 2011, Ministère des Finances

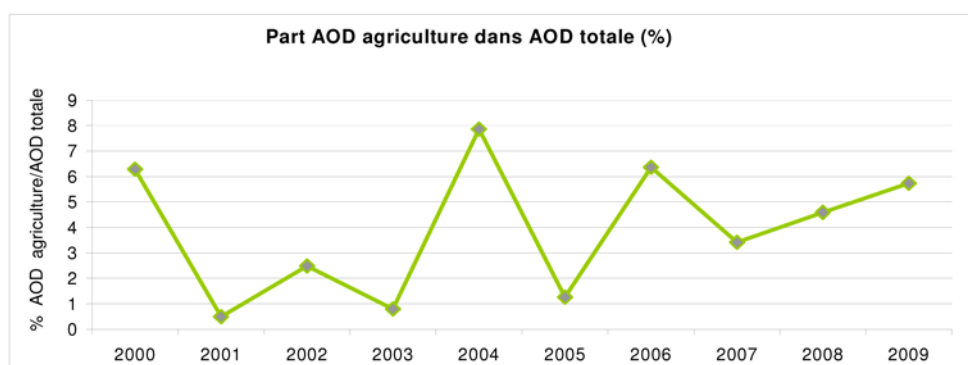
Toutefois, le budget agricole dépend principalement de l'aide extérieure.¹⁷¹ À l'exception de deux années, les apports des bailleurs de fonds ont été significativement plus importants que les ressources nationales. Si cette tendance se maintient, les 10 % du budget seront atteints principalement grâce à la contribution internationale. Le Gouvernement n'a pas montré de signes de réduction de la dépendance vis-à-vis de fonds extérieurs. Toutes les stratégies agricoles (SAN, PSAN, PNIA) indiquent le montant de la contribution espérée des bailleurs de fonds à ces programmes, en général des montants très élevés.¹⁷²

Encadré 16. Les bailleurs de fonds et l'aide à l'agriculture¹⁷³

La part de l'aide destinée à l'agriculture dans le total de l'aide officielle au développement a connu d'importantes variations au cours de la décennie sans qu'une tendance nette se dégage. Même après la signature de la Déclaration de Maputo en 2003, l'engagement des bailleurs de fonds envers l'agriculture n'a pas été clair.

Même s'il est vrai qu'au cours des dernières années une certaine tendance à la hausse à commencer à se faire jour, l'historique ne permet pas d'affirmer que cette croissance va se consolider avec le temps.

Selon les données recueillies par le Comité d'Aide au Développement de l'OCDE, l'agriculture n'est pas une priorité parmi les secteurs qui perçoivent de l'aide. Bien au contraire, elle est reléguée dans les dernières places en dépit de son rôle essentiel tant pour la population que pour l'économie du pays.



Source: CAD/OCDE, 2011

Le budget agricole n'est pas bâti sur la base de prévisions objectives, prudentes et rigoureuses. Jusqu'à présent il a été élaboré de manière opaque, à partir de données peu fiables et généralement surestimées. Si l'on souhaite que le budget soit un instrument efficace pour la reddition de comptes de l'État et des bailleurs de fonds, il doit être transparent et réaliste.

3. Exécution du budget: le budget n'est pas dépensé

Bien que, comme indiqué, le Gouvernement ait fait le pari d'augmenter le budget agricole, l'incapacité qu'il a manifestée à dépenser ce budget rend cette augmentation sujette à caution.¹⁷⁴ Selon l'Observatoire de l'Action Gouvernementale, à la mi-2010, seuls 7% du budget du MINAGRIE avaient été dépensés.

Le faible niveau d'exécution du budget s'explique par plusieurs raisons. D'une part, le personnel du MINAGRIE n'est pas bien formé, ne dispose pas de moyens technologiques pour travailler et est mal rémunéré. D'autre part, les lourdeurs bureaucratiques empêchent de débloquer les fonds de manière rapide et efficace. Enfin, les fonds provenant de l'aide internationale sont soumis au respect par le Gouvernement d'une série de conditions.¹⁷⁵ Souvent ces fonds restent bloqués parce que les bailleurs de fonds considèrent que les conditions ne sont pas respectées.¹⁷⁶

Ce faible niveau d'exécution suscite des inquiétudes sérieuses sur la capacité réelle des structures du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage à absorber la totalité du budget. En particulier si les prévisions d'augmentation importante à très court terme du budget agricole sont respectées. Si les obstacles précédemment cités ne sont pas surmontés, augmenter le budget agricole à 10% ne servira à rien et n'ira pas plus loin que la pression nationale et internationale exercée. Si les obstacles peuvent être surmontés, la qualité de l'exécution sera très discutable étant donné que jusqu'alors les fonds publics ont été attribués sans critères clairs.

4. Processus de prise de décision lors de l'élaboration et de l'exécution du budget

L'élaboration du budget national est un processus peu transparent et faiblement participatif.¹⁷⁷ Ainsi que l'ont signalé les acteurs interrogés, les Ministères (y compris le MINAGRIE) influent d'une manière très limitée sur les budgets. Le projet de budget est généralement préparé par des experts du Ministère des Finances qui demandent des données aux différents Ministères. Pour élaborer ce projet, le budget des années précédentes sert généralement de base pour définir celui de l'année à venir, ce qui aboutit à une déconnexion totale vis-à-vis des besoins réels. De plus, c'est le Ministère des Finances, et non les Ministères experts, qui défend le projet de budget au Parlement.

Une fois les budgets décidés, les différents Ministères n'ont pas d'obligation de rendre des comptes sur la gestion des fonds. L'utilisation des fonds finit par être un mystère total tant pour le Parlement que pour la population en général. De fait, le Parlement joue un rôle très marginal dans le processus budgétaire et sa capacité de contrôle est inexistante. Le Parlement reçoit généralement le projet de budget quelques semaines avant la fin de l'année, bien que la Loi de Finances stipule que celui-ci doit être présenté trois mois avant la fin de l'année financière. Ce manque de temps contraint l'Assemblée Nationale à ratifier le document sans avoir effectué l'analyse nécessaire. Même si, légalement, le Parlement a le droit de reporter de deux mois l'approbation, les parlementaires n'ont jamais fait usage de cette clause. Le niveau technique des parlementaires est un autre facteur limitant important. Malgré la présence d'un Conseil d'Auditeurs qui les appuie et facilite leur travail, leur manque de volonté politique les empêche de progresser. Mais au-delà du manque de capacité et de volonté, le contexte politique actuel, avec un parti politique unique dominant, augmente le risque d'un contrôle faible sur l'Exécutif.

Une autre lacune importante dans le cycle budgétaire est l'absence de suivi des dépenses. La Banque Mondiale est en train d'étudier avec le Ministère des Finances des mesures pour analyser les dépenses mensuelles, mais on ignore si elles vont être étendues aux autres Ministères. En l'absence d'audits financiers annuels indépendants, cela constituerait pourtant une avancée fondamentale.

Encadré 17. La voix des organisations sociales au Burundi

Pour savoir jusqu'à quel point les organisations des petits agriculteurs ont la capacité d'influer sur le budget national et si les gouvernements rendent des comptes aux citoyens, un certain nombre d'indicateurs ont été déterminés. Bien que ces indicateurs se réfèrent à la formulation, à l'exécution et à la validation du budget national, le budget agricole suit un processus similaire.

Environnement politique et juridique des org. De producteurs. IFAD (2009)*	Dialogue entre le gouvernement et les org. De producteurs IFAD (2009)*	Être à l'écoute et rendre des comptes (2009)**	Efficacité du Gouvernement (2009)**
4.13	4.25	28%	12.9%

Source: IFAD, *Performance based allocation system*; World Bank Governance Indicators,

Note*: l'échelle va de 1 à 6, qui est la valeur la plus élevée. **En pourcentage

Le premier des indicateurs de l'IFAD évalue dans quelle mesure l'environnement juridique et politique permet aux organisations de producteurs de s'organiser de manière autonome en une forme d'action collective.¹⁷⁸ Depuis 2007, le Gouvernement a lentement progressé en posant les bases pour la création des organisations, bien qu'il y ait cependant toujours des segments de la population rurale qui ne puissent pas s'organiser et que les organisations existantes soient encore faibles par manque de capacité.¹⁷⁹ Le deuxième indicateur mesure le dialogue entre le Gouvernement et les organisations et la

capacité de plaidoyer politique de ces dernières. De la même manière, il évalue dans quelle mesure le secteur public répond aux demandes des organisations et s'il tient compte de leur avis lors de l'élaboration des politiques et dans les décisions d'investissement. D'après la notation reçue, l'IFAD considère que même s'il existe un dialogue entre les parties, celui-ci est très instable et conditionné par des facteurs externes (tels que les périodes électorales, le contrôle des bailleurs de fonds, etc.). L'indicateur de la Banque Mondiale Être à l'écoute et rendre des comptes analyse la capacité de participation des citoyens au processus politique et la liberté d'expression. La valeur affichée indique un niveau très faible (28 %), inférieur au niveau régional. L'Efficacité du Gouvernement mesure la qualité de la formulation des politiques, la compétence et l'indépendance des fonctionnaires et si, de manière générale, le Gouvernement agit avec transparence, éléments essentiels dans un processus budgétaire ouvert. Pour cet indicateur, la valeur est encore plus faible (12,9 %), dix points en dessous de la moyenne régionale.

Les valeurs de ces indicateurs concordent avec la place du Burundi dans le classement de Transparence International.¹⁸⁰ Dans la dernière enquête de 2010, le pays apparaissait comme le plus corrompu de l'est de l'Afrique et dans celle de 2009, il se situait à la 168^{ème} place sur 180 pays.

Bien que le Gouvernement ait mis en route au cours des dernières années un certain nombre de structures et de mesures pour améliorer la gestion, les résultats laissent encore beaucoup à désirer.¹⁸¹ Le manque d'information et l'absence de transparence sont les deux obstacles majeurs à l'amélioration de la gestion financière publique. Bien que la responsabilité de ces réformes incombe aux institutions publiques, les bailleurs de fonds pourraient jouer un rôle plus actif. Jusqu'à présent, leur fonction s'est limitée à constater la présence de rapports financiers sans réellement analyser leur qualité ni exiger une plus grande responsabilité de la part du Gouvernement.

5. Capacité de contrôle de la société civile

Dans ce contexte, la capacité des organisations de la société civile et des organisations de producteurs à réaliser un suivi du budget est très limitée. Essentiellement, comme cela a été dit, du fait de l'absence d'information et du manque de transparence. Ainsi, les organisations sont obligées de recourir à des canaux informels pour avoir accès au projet de budget ou à tout autre type de document. Cette méthode de travail s'avère très peu efficace et très peu fiable car elle s'exerce dans un contexte très mouvant et dépend des relations interpersonnelles.

Par ailleurs, le Gouvernement et certains bailleurs de fonds ne pensent pas devoir partager cette information avec les organisations parce qu'ils ne les considèrent pas comme des acteurs valables avec lesquels dialoguer.¹⁸² Même si, comme cela a été dit, le mouvement associatif est récent et montre dans certains cas des signes d'opportunisme, il a un potentiel important.¹⁸³ Ces acteurs ont commencé à réaliser un travail public, faisant preuve de leadership et de capacité de coordination.¹⁸⁴ Cela ne sera qu'une question de temps pour qu'ils puissent développer toutes leurs aptitudes et soient perçus comme un acteur clé.

6. Le Plan National d'Investissement Agricole: possible virage positif

Actuellement, le Gouvernement du Burundi élabore un Plan National d'Investissement Agricole (PNIA) pour les six prochaines années.¹⁸⁵ Il s'agit d'un document fondamental car il permettra de concrétiser les trois plans existant aujourd'hui: la Stratégie Agricole Nationale, le Programme National de Sécurité Alimentaire et le Document d'Orientation Stratégique pour l'Élevage. Les objectifs du Plan sont d'assurer la sécurité alimentaire, d'accroître les revenus des ménages, de procurer des devises et de créer des emplois dans le secteur de la transformation et des services connexes à l'agriculture.

On attend du PNIA qu'il identifie enfin les domaines prioritaires dans lesquels investir, calcule de manière réaliste le coût de ces investissements et ne se transforme pas à nouveau en une longue liste d'objectifs sans orientation précise. Il doit y avoir à ce niveau un pari évident de l'institution sur les femmes paysannes.

Ce document sera celui présenté aux bailleurs de fonds pour coordonner le financement puisqu'une grande partie des dépenses sera couverte par des fonds

extérieurs.¹⁸⁶ Il est ainsi significatif que, dans le budget agricole 2011, n'apparaisse pas de rubrique spécifique pour couvrir les dépenses découlant de la mise en œuvre du PNIA.

Le PNIA constitue une grande opportunité de changement car, d'une part, il sera le premier document officiel établissant les priorités d'investissement et, d'autre part, il vise à compenser le manque de transparence de la SAN. En ce sens, la volonté du Gouvernement est de conduire un processus participatif avec toutes les parties impliquées dans le secteur agricole, en incluant les organisations de producteurs et les organisations de la société civile.

Dans cet objectif, les organisations de la société civile organisent des ateliers au niveau provincial et national pour que les organisations de producteurs puissent exprimer ensemble leurs inquiétudes et recueillir les actions prioritaires à inclure dans le PNIA. Il est important de signaler que les organisations de la société civile, certaines ONG locales et internationales et les organisations de producteurs ont choisi de réaliser ces ateliers provinciaux en parallèle à ceux du MINAGRIE parce qu'ils jugeaient qu'ils auraient ainsi plus de liberté pour s'exprimer. Pour pouvoir réaliser ces ateliers, les organisations de la société civile ont dû rechercher des financements propres et auprès des bailleurs de fonds car le Gouvernement a allégué qu'il ne disposait pas de budget pour les financer.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Dans un pays comme le Burundi où 90 % de la population vit du secteur primaire et où l'insécurité alimentaire menace la vie de plus de 70 % des habitants, investir dans l'agriculture est vital. Mais on ne se contente pas de n'importe quel investissement.

Un investissement de qualité en agriculture doit obligatoirement prêter attention au maillon le plus vulnérable de la chaîne de production, la femme paysanne.

L'amélioration de ses conditions de vie doit devenir l'objectif central des politiques publiques, entre autres raisons, du fait des effets multiplicateurs sur sa famille et sur la communauté.

Un investissement de qualité en agriculture doit déboucher sur une amélioration de la sécurité alimentaire. Bien que combattre l'insécurité alimentaire requière une stratégie intégrale incluant de multiples paramètres (tels que l'éducation, la protection sociale, l'emploi, etc.), le développement agricole est un élément essentiel pour atteindre la sécurité alimentaire.

L'investissement agricole doit apporter des solutions au problème de répartition des terres. Les élites accroissent la taille et le nombre de leurs parcelles pour leur sécurité économique tandis que les terres se réduisent pour le reste de la population (en particulier les rapatriés et les déplacés). Si une solution urgente n'est pas apportée à ce problème, il peut dégénérer en une nouvelle flambée de conflit.

À l'heure où le budget agricole est en augmentation, le Burundi se trouve à un moment charnière pour contribuer considérablement au développement du pays. Si ces ressources sont allouées de manière appropriée, elles peuvent représenter un tournant pour les femmes paysannes et contribuer énormément à réduire l'insécurité alimentaire.

Investir dans l'agriculture peut être le fer de lance du développement du pays et le moteur de la croissance des autres secteurs économiques. Il reste seulement maintenant au Gouvernement à concrétiser son engagement de mettre la priorité sur le secteur primaire. Toutefois, le rôle marginal joué jusqu'alors par la société civile dans l'élaboration de la politique agricole et du budget jette le doute sur la qualité de la dépense. Le Plan National d'Investissement Agricole mettra le Gouvernement à l'épreuve en lui fournissant l'occasion de démontrer sa réelle volonté de prendre en compte la société civile.

Le Gouvernement et le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage doivent:

- Augmenter à court terme la dépense destinée au secteur primaire jusqu'à atteindre au moins 10% du budget national. Mais il est indispensable que cette augmentation soit effective et de qualité. Elle sera effective uniquement si la capacité du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage à absorber ce budget s'améliore. Cela passe par le respect par le Gouvernement des conditions des bailleurs de fonds, le renforcement des institutions décentralisées, la réduction des obstacles bureaucratiques au niveau central ainsi que la dotation en moyens et la formation du personnel du Ministère. Elle sera de qualité seulement si les politiques et les fonds sont destinés aux secteurs de population les plus vulnérables, aux zones géographiques les plus marginalisées et répondent aux préoccupations des producteurs;
- S'assurer que le Plan National d'Investissement Agricole soit en phase avec les besoins identifiés par la société civile où la femme paysanne jouera un rôle clé;
- Apporter une solution efficace et urgente au problème de la terre, en particulier pour les femmes, les déplacés et les rapatriés. Pour cela, une autorité régulatrice forte et une politique solide, dotées de moyens, doivent être mises en place afin de réguler la propriété de la terre;
- Réduire la dépendance vis-à-vis des dons extérieurs même si cela ne pourra être obtenu que lorsque l'économie connaîtra une croissance soutenue et régulière;

- Apporter une réponse intégrale à l'insécurité alimentaire. Cette réponse doit inclure des politiques et des stratégies qui amortissent les effets de la volatilité des prix internationaux, augmentent la productivité de la terre, diminuent la pression démographique, offrent des emplois stables, augmentent la résilience au changement climatique, établissent des mécanismes pour pallier les conséquences des catastrophes naturelles et favorisent le développement des autres secteurs économiques. Mais pour être menée à bien, cette stratégie réclame une dotation en moyens adaptée aux besoins;
- Sortir la femme paysanne de l'ostracisme dont elle est victime. Pour cela, il faut élaborer une stratégie qui, d'une part, identifie les groupes les plus vulnérables et leur localisation géographique et, d'autre part, réponde à leurs problèmes principaux. Les dépenses découlant de cette stratégie devront figurer dans le budget du Ministère. En outre, le Parlement doit enfin approuver le projet de Loi sur la Succession qui reconnaît l'égalité des femmes en matière de propriété foncière;
- Mettre tous les moyens, tant institutionnels qu'économiques, pour que le processus d'élaboration des politiques et du budget agricole soit transparent et participatif. Cela passe par l'inclusion au sein des négociations des organisations de producteurs et des organisations de la société civile; et
- Permettre au Parlement d'assumer sa responsabilité et d'exercer le rôle de contrôle et de surveillance de l'Exécutif.

Les agences multilatérales et les bailleurs de fonds bilatéraux doivent:

- Soutenir les programmes d'agriculture, en particulier ceux axés sur l'augmentation de la productivité de la terre;
- Centrer leurs efforts sur la lutte contre l'insécurité alimentaire en appuyant la stratégie intégrale du Gouvernement et en lui apportant des moyens;
- Donner une visibilité aux femmes paysannes et faire pression pour que le Gouvernement les place au centre de sa politique agricole;
- Rechercher des mécanismes alternatifs afin que le non-respect des conditions imposées au Gouvernement ne se fasse pas au détriment de la population;
- Soutenir les organisations de producteurs et les organisations de la société civile pour qu'elles développent tout leur potentiel, en leur offrant les outils et les moyens nécessaires; et
- Faire pression sur le Gouvernement pour qu'il inclue la société civile dans les processus et les négociations concernant l'agriculture et qu'il lui donne la parole ainsi que la place qui lui revient.

Les organisations de producteurs et les organisations de la société civile doivent:

- Faire pression sur le Gouvernement pour qu'il améliore l'accès à l'information et pouvoir ainsi garantir la transparence, réaliser le suivi des dépenses et établir les bases d'un processus participatif;
- Développer rapidement et efficacement leurs capacités afin de prouver aux autres acteurs qu'elles constituent une voix à part entière et essentielle du secteur agricole;
- Améliorer leur coordination et s'associer aux organisations de femmes qui constituent un allié crucial dans le secteur agricole
- Poursuivre la campagne publique sur l'investissement en agriculture. Pour augmenter son impact, elle doit intégrer de nouveaux acteurs et se doter d'une vision à long terme
- Négocier avec les autres acteurs pour qu'ils soient partie prenante du suivi de l'exécution du budget national alloué au secteur agricole ; et
- Participer à tous les processus de mise en œuvre des projets d'investissement agricole.

ANNEXES

ANNEXE 1

Caractéristiques du secteur primaire :

- **Intrants agricoles.** Le Burundi arrive en queue de classement des pays africains en ce qui concerne l'accès aux engrais. Moins de 5% des paysans utilisent des engrais et moins de 1% de semences améliorées.¹⁸⁷ Le fait que le gouvernement ait cessé en 2000 de soutenir le secteur des engrais a entraîné une chute de leur utilisation et ils sont employés presque exclusivement dans les exploitations tournées vers l'exportation.¹⁸⁸ La distribution de semences améliorées a, pour sa part, presque complètement cessé durant les années de conflit et bien que la production ait repris, leur utilisation continue à être marginale. L'utilisation de ces intrants est principalement limitée par le manque de financement et les prix élevés (le prix des engrais a doublé au cours des dix dernières années), le manque de connaissances techniques des paysans, une infrastructure inefficace, un investissement public insuffisant, un système de régulation défaillant et une industrie de transformation des produits agricoles très peu développée.
- **Financement.** Moins de 5% de la population a accès au crédit ou à d'autres types de services de financement.¹⁸⁹ Il n'y a pas de banques de développement rural et les banques commerciales ne veulent pas assumer le risque important que représente le fait de prêter de l'argent à des paysans. Il existe bien des coopératives de crédit mais elles ne sont pas rentables et ne peuvent répondre efficacement aux besoins du secteur. Les principales sources de financement sont les familles et les amis et, dans une moindre mesure, les prêteurs locaux.¹⁹⁰ Cette absence d'accès au crédit entraîne une limitation de l'investissement à long terme dans la terre et dans la technologie.
- **Stockage.** Le conflit civil a redéfini le système de stockage. Traditionnellement, la plupart des foyers ruraux conservaient les grains pour avoir des aliments tout au long de l'année. Mais les années de violence ont entraîné l'abandon de cette pratique par crainte du vol. À l'heure actuelle, les récoltes sont planifiées de manière à ce que tout ce qui est produit soit consommé dans une courte période, ce qui rend le stockage inutile.¹⁹¹
- **Industrie de transformation des produits agricoles.**¹⁹² La transformation des produits agricoles pour l'exportation est quasiment la seule industrie existant dans le pays, c'est pourquoi la plupart des produits agricoles sont consommés sans être transformés. Le peu de transformation qui existe se réalise dans les foyers mais utilise toujours des méthodes traditionnelles qui n'augmentent pas la valeur ajoutée du produit et n'allongent pas non plus de manière conséquente sa durée de stockage. Il n'y a pas de signes de redressement de cette industrie détruite pendant la guerre car, étant donné la faiblesse du pouvoir d'achat, il n'y a pas de demande pour ce type de produits. De son côté, l'élevage est également une industrie peu développée avec un niveau de transformation minimum, ce qui a pour conséquence que des produits comme la viande et le lait doivent être vendus rapidement pour éviter qu'ils ne s'abîment. Cela réduit la rentabilité de la production animale du fait que les ventes ne peuvent se faire à des prix plus favorables.
- **Développement des marchés.** Le marché agricole est très peu développé. L'essentiel de la production est destiné à la consommation familiale. Les paysans ne vendent qu'irrégulièrement leurs produits sur le marché, en réponse à une opportunité particulière ou pour obtenir des revenus supplémentaires.¹⁹³ Les filières de commercialisation créées sont informelles et s'établissent à un niveau très local. Les paysans sont mal organisés et leur capacité de négociation est très limitée car ils

n'ont presque pas d'information sur les prix et les opportunités de marché. Face à eux, un nombre réduit de commerçants relativement importants qui, eux, sont organisés en réseaux, ont un pouvoir de négociation et disposent en plus d'installations importantes pour le stockage. Mais, même ce marché naissant est confronté à des défis considérables. Étant donné que la production se caractérise globalement par sa faible valeur ajoutée, son transport n'est pas rentable. Par conséquent, les producteurs doivent vendre leur production dans les environs de leurs exploitations où les conditions de la demande ne sont pas toujours optimales.

Composition du secteur agricole

Le secteur agricole se compose des sous-secteurs suivants:

- **Le grain:** principale production du pays qui contribue à 80 % du PIB agricole et 46 % du PIB national.¹⁹⁴ Le risque lié au fait que la principale force motrice de l'économie dépende de facteurs externes (comme la fluctuation des prix internationaux et les sécheresses) non maîtrisés par les institutions, est énorme.
- **La sylviculture.** Les conditions écologiques favorables ont doté le pays de ressources forestières très diverses mais leur niveau de dégradation est très élevé du fait de la pression démographique. Entre 1990 et 2005, le Burundi a perdu 47 % de ses forêts. La coupe incontrôlée des arbres ainsi que le défrichage de terres pour le pâturage et les cultures sont les principales causes de la déforestation. Ces facteurs expliquent la faible contribution de la sylviculture à l'économie nationale, inférieure à 2% du PIB et n'employant que 7 000 personnes. ¹⁹⁵
- **Produits pour l'exportation.** Les produits agricoles constituent la principale exportation du pays et la première source de devises, représentant 80 % des devises et contribuant à 4% du PIB. Ces chiffres confèrent à ces produits un rôle stratégique dans la politique économique nationale. Le café occupe une position dominante puisqu'il est à l'origine de presque 80 % des devises, suivi par le thé qui représente presque 15 %. ¹⁹⁶
- **Élevage.** L'élevage joue un rôle essentiel dans l'agriculture du Burundi car il contribue de manière importante à la sécurité alimentaire, aux revenus des paysans et à la fertilité des sols. Mais le conflit a laminé ce secteur et la plupart des foyers ruraux ont perdu une grande partie de leur élevage. Actuellement, seuls 58 % des foyers élèvent des animaux.¹⁹⁷ Le nombre d'entreprises d'élevage a également diminué de manière considérable et il n'y a pas eu jusqu'à présent l'aide nécessaire pour les revitaliser. Ce secteur apporte 8% du PIB national et entre 17 et 23 % du PIB agricole.¹⁹⁸
- **Pêche.** Les abondantes ressources hydriques, telles une pluviométrie élevée et un ample réseau hydrographique, favorisent la pisciculture. Malgré son potentiel, ce secteur n'occupe toujours qu'une place marginale et ne contribue qu'à 2 ou 3 % du PIB.

L'emploi agricole

Le secteur agricole est la principale source d'emploi du pays. Concrètement, 90 % de la main d'œuvre en milieu rural se concentre dans ce secteur. Les rares activités non agricoles, comme les services, sont très mal rémunérées, temporaires et généralement réalisées par des enfants. Dans les villes, bien que l'emploi principal soit fourni par le secteur des services, 14 % de la population urbaine se consacre également à l'agriculture.¹⁹⁹ Au niveau national, cela signifie que 91 % de la population active travaille dans le secteur primaire. ²⁰⁰

Selon une enquête réalisée par le Programme Alimentaire Mondial en 2008, l'agriculture est principalement une agriculture de subsistance et seuls 21 % des agriculteurs pratiquent une agriculture commerciale.²⁰¹ Cette même enquête montre que les activités agricoles apportent un peu plus 60 % des revenus des foyers et sont complétées par d'autres activités comme des transactions commerciales à petite échelle, la production de boissons fermentées et l'élevage.

Les échanges extérieurs agricoles

La structure des échanges extérieurs n'a pas changé depuis l'époque coloniale: importation de produits manufacturés et de combustible, exportation de café et de thé. Cette balance commerciale montre la vulnérabilité du pays et sa dépendance vis-à-vis de facteurs extérieurs étant donné que sa base exportatrice réduite est soumise à la volatilité des prix internationaux.

Les recettes d'exportation, bien qu'ayant connu des améliorations significatives, ont été occultées par la croissance des coûts d'importation. Mais tout ce qui est commercialisé n'est pas enregistré. De nombreuses transactions de grains et de bétail entre le Burundi et les pays voisins sont réalisées de manière informelle, ce qui empêche de connaître avec exactitude les quantités. Cependant, il est notoire que le Burundi, bien qu'étant un pays nettement agricole, connaît un déficit alimentaire structurel qui en fait un importateur net d'aliments.

Le café: la matière première autour de laquelle tourne l'économie

Comme indiqué, le café est un produit primordial pour l'économie du Burundi étant donné qu'il génère 80 % des recettes d'exportation et fournit du travail à 800 000 foyers ruraux. Cependant, ce secteur est de plus en plus inefficace et de moins en moins productif. Cela est dû à un ensemble de causes parmi lesquelles on peut citer: un sol érodé, des coûts intermédiaires très élevés, une participation insuffisante des producteurs à la prise de décisions et des mesures d'incitation inadéquates. Cela a entraîné d'importantes oscillations de la production d'une année à l'autre, ce qui explique les fluctuations du PIB.²⁰²

Néanmoins, le potentiel de ce secteur est énorme car le pays dispose de conditions écologiques très favorables pour la production d'un café de qualité supérieure. Toutefois, le marché national du café ne fonctionne pas de manière efficace: la structure et les règles du marché accroissent encore les coûts et réduisent les recettes des paysans. Pour toutes ces raisons, en 2009, avec l'aide de la Banque Mondiale, le processus de privatisation qui avait été paralysé par la guerre civile a repris. L'objectif était d'augmenter la compétitivité de l'industrie, d'ouvrir le marché des exportations à des acteurs nationaux et internationaux et de créer un cadre de régulation pour l'industrie du café. Cependant, la privatisation n'a pas bénéficié à toutes les parties de la même manière. Les caféiculteurs n'ont pu participer ni aux processus de décision relatifs à la privatisation, ni à l'achat de stations de lavage de café.²⁰³

En dépit de la demande des producteurs et de l'appui qu'ils reçoivent de la société civile, le processus de privatisation a tout l'air de continuer dans la même direction.²⁰⁴

Secteur des entreprises agricoles: un acteur inexistant

Il serait indispensable d'analyser le secteur des entreprises agricoles pour avoir une bonne image du panorama agricole mais dans le cas du Burundi, il y a peu à dire car ce secteur est presque inexistant. Cela est dû à plusieurs raisons. Il n'existe ni cadre institutionnel, ni cadre juridique leur permettant de travailler sans obstacles administratifs. Il n'existe ni garanties ni mesures incitatives pour l'investissement et le temps et le coût pour lancer une entreprise sont très élevés. En ce sens, il est révélateur que le Burundi occupe la 181^{ème} place sur 183 pays en termes de facilité à faire des affaires.²⁰⁵

ANNEXE 2

Tableau 1. Participation des principaux bailleurs de fonds à l'aide à l'agriculture (millions de dollars) ²⁰⁶

Pays	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Total
Belgique	0.02	0.08	0	0.5	0.3	3.4	1.9	2.5	6.7	14.3	29.3
France	0	0	0	0	0	0	0	0	0.04	2.6	2.64
Irlande	0	0	0	0.4	0.4	0	0.2	0.3	1.4	1.5	4.07
Italie	0	0.01	0.2	0.3	0.2	0.5	0.7	0.2	0.9	0.1	2.8
Espagne	0	0.08	0	0	0.1	0	0.02	0.7	0.3	1.6	2.7
Royaume - Uni	0	0	0	0	0	0	0	0.6	2	3.4	6
IFAD	0	0	0	0	9.3	0	0	12.1	0	10.8	32.2
Fonds Africain de Developpement	0	0	0	0	0	0	17.6	0	0	0	17.6
Banque Mondiale	7	0	5.4	0	35	0	18	0	18	3.7	74.7
Total	7.02	0.17	5.6	1.2	45.3	3.9	38.42	16.2	29.34	38	172

Source: OCDE/CAD (2010)

ANNEXE 3

Historique

Un pays en conflit permanent

Le Burundi a été décimé par des décennies de guerre et d'instabilité politique et sociale depuis son indépendance en 1962. On calcule qu'au cours des quarante dernières années, plus d'un demi-million de personnes sont mortes et que des centaines de milliers ont fui le pays à cause de la violence.²⁰⁷ La mauvaise gouvernance, combinée à un système d'exclusion politique et sociale, a engendré un conflit et des massacres ethniques tant de Hutus que de Tutsis.

Les premières élections libres en 1993, censées représenter un tournant, ont marqué au contraire le début de dix années de guerre civile déclenchées par l'assassinat du président Hutu fraîchement élu, Melchior Ndadaye. À partir de ce moment a débuté l'étape la plus virulente, qui a causé le plus de dommages au pays avec la mort de plus de 300 000 personnes et des effets catastrophiques pour la société et l'économie.

En 2000 a été signé l'Accord d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation dans lequel était défini un gouvernement provisoire pour cinq ans. Par la suite, en 2003, un cessez-le-feu a été conclu entre le gouvernement tutsi et le principal groupe rebelle hutu, le CNDD-FDD (sigles en anglais)²⁰⁸. Cela a permis de jeter les bases des élections démocratiques de 2005. Pierre Nkurunziza, autrefois leader d'un groupe rebelle Hutu, a été élu président.

Les défis auxquels a été confronté ce nouveau gouvernement ont été nombreux. D'une part, transformer le groupe rebelle CNDD-FDD en un parti politique démocratique.

D'autre part, reconstruire une économie dévastée par plus d'une décennie de violence et un embargo économique, période durant laquelle les revenus par habitant ont diminué de 35 % et où la population vivant dans la pauvreté a doublé. En outre, le gouvernement a dû répondre aux problèmes de sécurité causés par l'unique groupe rebelle encore en activité, le Palipehutu-FNL. La réponse du gouvernement à ces défis a révélé un mépris à l'égard de l'état de droit.

Enfin, en avril 2009, le groupe rebelle Hutu Palipehutu-FNL a déposé les armes et s'est transformé en parti politique dans l'objectif de pouvoir se présenter aux élections de 2010 en ayant un accord de paix préalable. Cependant, les manquements répétés à cet accord ont condamné plusieurs provinces de l'ouest du pays à une situation précaire, en les excluant des programmes de développement et de reconstruction.²⁰⁹ Bien que ce dernier événement clôture les longues années de guerre civile dans le pays, la situation politique demeure très instable et la violence peut resurgir à tout moment.

Une preuve en a été fournie par les élections présidentielles de juin 2010 où Pierre Nkurunziza a été réélu. La violence a caractérisé la période pré et post électorale et les élections, qualifiées de farce par l'opposition, ont placé à nouveau le pays au bord du conflit.

ANNEXE 4

Entretiens réalisés pour le rapport

Organismes publics:

- Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage du Burundi
- Ministère des Droits de la Personne Humaine et du Genre
- Direction Provinciale de Makamba

Agences multilatérales et bailleurs de fonds bilatéraux:

- Banque Mondiale
- Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)
- Fonds International de Développement Agricole (IFAD)
- Coopération belge

Organisations de la société civile:

- Observatoire de l'Action Gouvernementale
- ACORD
- CAPAD
- Association des Juristes Catholiques du Burundi
- DUSHIREHARWE
- CECM
- Association des Femmes Juristes du Burundi
- COFAB
- AFAB
- Oxfam Novib
- Intermón Oxfam

Bénéficiaires des actions des Programmes réalisées dans la zone d'intervention d'Intermon Oxfam dans les communes de Kayogoro et de Nyanza lac dans la province de Makamba.

NOTES

1 Données issues du Rapport 2009 du Programme des Nations Unies pour le Développement et de la Banque Mondiale, Country Assistance Strategy 2009-2012.

2 Données issues du Programme Alimentaire Mondial 2010- <http://www.wfp.org/countries/burundi>

3 Nations Unies, CEDAW, Reports provided by specialized agencies of the United Nations system on the implementation of the Convention in areas falling within the scope of their activities, FAO. Octobre 2007

4 Ce chiffre a été cité tant lors d'entretiens avec la Banque Mondiale que lors d'entretiens avec le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage.

5 Cela a été répété lors de tous les entretiens réalisés auprès des organisations de la société civile et des organisations de producteurs.

6 Pour plus d'informations sur l'agriculture, sa composition, sa structure et autre, voir l'Annexe.

7 Banque Mondiale, Country Assistance Strategy 2009-2012

8 Idem

9 Se reporter à l'Annexe pour plus d'informations sur le conflit. Également, Gouvernement du Burundi, Programme Stratégique National de Sécurité Alimentaire 2009-2015.

10 Donnée issue du gouvernement du Burundi, Programme Stratégique National de Sécurité Alimentaire 2009-2015.

11 Au cours de la décennie 90, plus de 14 % de la population a dû se déplacer, au moins une fois, de son lieu d'origine. La production agricole a pâti de ce temps passé par la population rurale dans les camps de déplacés: les producteurs ont perdu les économies destinées à l'achat des intrants, ont attrapé des maladies qui les ont empêchés de travailler à pleine capacité et ont eu davantage de risques d'être victimes de pillages durant leur absence.

12 Données de l'IFAD Enabling the rural poor to overcome poverty in Burundi, 2008

13 Donnée du Programme Alimentaire Mondial- <http://www.wfp.org/countries/burundi>

14 Cette même Déclaration incluait les 6 % de croissance du secteur agricole déjà mentionnés. Voir:

<http://www.nepad.org/system/files/Maputo%20Declaration.pdf>

15 Le Gouvernement comptabilise dans les 10% exclusivement le budget national du MINAGRIE.

L'Union Africaine a employé la "classification des dépenses par objectif" des Nations Unies pour comptabiliser les dépenses incluses dans les 10 %. Toutefois, les Nations Unies ont constaté la difficulté à pouvoir comparer les pays du fait que les critères de comptabilisation de chaque pays sont distincts. Voir United Nations Economic Commission for Africa, Committee on Food Security and Sustainable Development, Implementation of the Comprehensive Africa Agriculture Development Programme Sixth session, 27 – 30 October 2009, Addis-Ababa. Pour de l'information sur la nomenclature COFOG, voir

<http://unstats.un.org/unsd/cr/registry/regcs.asp?Cl=4&Lg=3&Co=04> . 2. Voir Annexe XX pour plus d'informations.

16 Entretien avec un représentant de la Banque Mondiale.

17 Voir chapitre 4 pour les problèmes relatifs à la gestion de l'exécution budgétaire.

18 Déclarations de représentants du MINAGRIE au cours des entretiens conduits avec eux.

19 Les fonds PPTTE sont soumis à une clause stipulant qu'ils ne peuvent être destinés qu'à des fonds d'investissement.

20 Ir. Nahimana Pierre Claver Analyse sur le financement du secteur agricole au Burundi, Observatoire de l'Action Gouvernementale, 2011, Burundi.

21 Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, Stratégie Agricole Nationale 2008.

22 Idem

23 Fonds des Nations Unies pour le Développement. Situation démographique et sociale du Burundi. Résultats de l'enquête socio-démographique et de santé de la reproduction. 2002

- 24 Ir. Nahimana Pierre Claver Analyse sur le financement du secteur agricole au Burundi, Observatoire de l'Action Gouvernementale, 2011, Burundi. Pour plus d'information sur la production par habitant se reporter au chapitre 2, paragraphe sur les Causes de l'Insécurité Alimentaire.
- 25 Banque Mondiale, Country Assistance Strategy 2009-2012.
- 26 Il convient d'être prudent car les chiffres issus de différentes sources ne coïncident pas. Il est donc important de considérer ces valeurs comme des estimations.
- 27 Banque Mondiale, Country Assistance Strategy 2009-2012
- 28 Même si l'on note que le secteur des services commencera à jouer un rôle plus important, principalement grâce aux télécommunications. Voir Economic Intelligence Unit, Burundi report 2010
- 29 Economic Intelligence Unit, Burundi report 2010
- 30 En 2003, le Gouvernement du Burundi a adhéré à la Déclaration de Maputo dans laquelle les pays membres de l'Union Africaine s'engageaient sur plusieurs questions relatives à leur secteur agricole. Voir <http://www.nepad.org/system/files/Maputo%20Declaration.pdf>
- 31 Shenggen Fan, Michael Johnson, Anuja Saurkar and Tsitsi Makombe Investing in African Agriculture to Halve Poverty by 2015, ReSAKSS Working Paper No. 25, 2009
- 32 Idem
- 33 Information recueillie lors des entretiens réalisés pour l'élaboration du rapport.
- 34 Voir FAOSTAT, la partie sur la productivité par culture et la Banque Africaine de Développement, Document de Stratégie Pays 2008-2011
- 35 Ces informations sont issues d'entretiens personnels conduits auprès d'agriculteurs et d'agricultrices, d'organisations de producteurs et d'organisations de la société civile travaillant avec des producteurs.
- 36 Des questions comme le manque d'accès au marché, le manque d'infrastructure adaptée pour le transport des marchandises, le manque de transport, n'ont pas été identifiées.
- 37 Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage du Burundi, Programme Stratégique National de Sécurité Alimentaire 2009-2015.
- 38 En termes de comparaison, des pays comme le Guatemala, qui ont des niveaux de sécurité alimentaire similaires, disposent de davantage de terre pour les cultures. Précisément, 46 % de la population a entre 0,7 et 7 hectares. Source: Oxfam International.
- 39 Banque Mondiale, Agriculture Rehabilitation and Sustainable Development, 2005.
- 40 Union Européenne, Stratégie de Pays 2008-2013, 2007
- 41 Voir <http://siteresources.worldbank.org/EXTAFRISUMAFTPS/Resources/Burundi.pdf>
- 42 Ce taux est l'un de plus élevés d'Afrique subsaharienne selon la Banque Mondiale.
- 43 Si ces estimations sont exactes, la densité de la population pourrait dépasser les 470 habitants par km carré. Calculs réalisés sur la base du recensement de 1990 et 2008 et des estimations du Fonds Monétaire International et du document de Stratégie de l'UE 2008-2013.
- 44 Fonds Monétaire International, Poverty Reduction Strategy Paper- Second Implementation Report, 2010
- 45 Les principales catégories de rapatriés au Burundi sont: -Les rapatriés de 1972
- Ils sont classés en deux catégories: ceux ayant une référence par rapport à leurs origines et ceux n'ayant pas de référence sur leurs origines. Les premiers se trouvent dans la situation où leurs terres ont été occupées de manière soit légale, soit illégale ou parce que l'État les a redistribuées. Dans le premier cas, le gouvernement, à travers la Commission des Terres et autres Biens, répartit la terre entre les deux propriétaires. Quant aux rapatriés sans référence, ils n'ont pas de droit à la terre et dépendent de l'attribution d'une parcelle par l'administration. Le gouvernement est en train de mettre en place des "villages de paix" qui entendent fournir aux rapatriés un lieu de vie disposant des services de base. Le gouvernement offre à ces rapatriés un terrain d'un demi-hectare pour une activité agricole.
- Les rapatriés de 1993 Les rapatriés qui ont fui en 1993 adoptent des stratégies similaires à celles de la population autochtone mais ne sont pas confrontés aux mêmes problèmes que les rapatriés de 1972 parce que le gouvernement avait interdit l'occupation de leurs terres et ils peuvent donc les récupérer sans problème.
- 46 Selon les dernières estimations de l'UNHCR, en 2011, il y avait 157 000 déplacés dans 160 camps. Voir UNHCR Appel Global 2010-2011.

47 Il faut rajouter à ces chiffres les 32 000 réfugiés originaires des pays voisins et qui se sont installés au Burundi pour fuir les guerres de leurs pays d'origine. UNHCR Operation in Burundi Fact Sheet, 01 février 2011 <http://www.unhcr.org/refworld/docid/4d5e13ee7d.html>

48 Voir <http://www.wfp.org/content/assistance-refugees-retournees-and-vulnerable-food-insecurepopulations>

49 Les problèmes des réfugiés de 1972 sont généralement liés au fait que leurs propriétés sont occupées par d'autres personnes n'appartenant pas à leur famille tandis que les conflits des réfugiés de 1993 et des années postérieures ont lieu avec des membres de leur propre famille qui ne leur ont pas restitué leurs terres. Voir Mburu, Kamungi, Oketch et Huggins, Land Access and the Return and Resettlement of IDPs and Refugees in Burundi, Chapitre du livre From the ground up, Institute for Security Studies, 2005.

50 Voir Kamungi, Oketch et Huggins, Land Access and Refugee Repatriation. The case of Burundi, African Centre for Technology Studies, 2004

51 Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage, Plan National de Sécurité Alimentaire, 2003

52 La zone de Mumirwa est la plus touchée avec des pertes annuelles de terre de 100 tonnes par hectare.

53 International Food Policy Research Institute, Land Degradation in the Developing World: Implications for Food, Agriculture, and the Environment to 2020, 1996. Economist Intelligence Unit, Country Profile 2008

54 Une telle affirmation a également été reprise par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), L'exacerbation de la crise foncière et des ressources naturelles, Rapport National sur le Développement Humain, 2005.

55 Banque Mondiale, Country Assessment Strategy 2008

56 Donnée fournie par l'Ambassadrice des États-Unis au Burundi lors d'un atelier sur le projet de loi du Code Foncier, novembre 2010. <http://www.assemblee.bi/spip.php?article229>

57 P. M. Kamungi, J. S. Oketch et C. Huggins, Land Access and Refugee Repatriation: the case of Burundi, African Centre for Technology Studies, 2004

58 Union Européenne, Stratégie Pays 2008-2013, 2007

59 Le Code Foncier de 1986 distingue entre les terres du domaine public qui appartiennent à l'État et les terres non publiques qui sont transmises de père en fils et gérées par les lois traditionnelles. De plus, le fait que le système traditionnel et le système moderne fonctionnent de manière parallèle a significativement dans de nombreux cas la prévalence du droit coutumier.

60 La plupart de ces informations ont été recueillies lors des entretiens réalisés auprès des organisations de la société civile travaillant sur les questions foncières. En effet, jusqu'à présent, il y a eu très peu de publications sur ces questions bien qu'elles soient bien connues.

61 Kamungi, Oketch et Huggins, Land Access and the Return and Resettlement of IDPs and Refugees in Burundi, 2005

62 Par sécurité alimentaire, la FAO entend la situation où toutes les personnes, en tout temps, ont physiquement et économiquement accès à une alimentation saine et nutritive qui satisfait leurs besoins nutritionnels pour leur permettre de mener une vie saine et active.

63 Précisément, 23 % des foyers souffrent d'insécurité alimentaire modérée et 4,8 % d'insécurité alimentaire sévère. Programme Alimentaire Mondial, Comprehensive Food Security and Vulnerability Analysis (CFSVA), 2008

64 La sous-alimentation est un état pathologique résultant d'une ingestion ou absorption d'aliments insuffisante ou de dépenses métaboliques excessives.

65 Données issues du Programme Alimentaire Mondial, 2010.

66 Idem

67 Programme Alimentaire Mondial, Comprehensive Food Security and Vulnerability Analysis (CFSVA), 2008

68 Avec la Tanzanie et la Zambie.

69 Programme Alimentaire Mondial, Comprehensive Food Security and Vulnerability Analysis (CFSVA), 2008

70 L'Indice de la Faim dans le Monde est calculé à partir de trois indicateurs: niveau de malnutrition infantile, taux de mortalité infantile et proportion de population souffrant de déficit calorique.

- 71 Programme Alimentaire Mondial, Comprehensive Food Security and Vulnerability Analysis (CFSVA), 2008
- 72 Il s'agit des provinces de: Ngozi, Citiboke, Mwaro, Kayanga, Muyinga.
- 73 Les chiffres proviennent du Programme Alimentaire Mondial, Comprehensive Food Security and Vulnerability Analysis (CFSVA), 2008 et sont donnés à titre indicatif étant donné qu'ils ne sont pas actualisés.
- 74 Plus précisément, une chute de la production de 28 % pour les céréales, de 74 % pour les légumineuses et de 29 % pour les tubercules.
- 75 Données issues du Programme Alimentaire Mondial, Comprehensive Food Security and Vulnerability Analysis (CFSVA), 2008
- 76 42 % des terres sont très petites (entre 0,25 et 0,5 hectares), pourcentage probablement amené à augmenter sous la pression démographique. Donnée issue du Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage du Burundi, Programme Stratégique National de Sécurité Alimentaire 2009-2015.
- 77 Le fait de ne pas disposer de lieux de stockage les oblige à vendre tout ce qu'ils ne peuvent pas consommer après les récoltes quand les prix sont bas, ce qui leur rapporte peu, alors que, en période de récolte, ils ne peuvent pas toujours acheter en raison des prix élevés à ce moment-là.
- 78 Bien que les effets de La Niña se soient principalement notés en Tanzanie, ce pays est le principal fournisseur d'aliments du Burundi.
- 79 Programme Alimentaire Mondial, Food security monitoring system (FSMS), octobre 2009
- 80 The Red Cross/Red Crescent, The impact of climate change. Burundi: the lakes are disappearing, 2007
- 81 FAO 2006- <http://na.unep.net/atlas/profiles/french/Burundi.pdf>
- 82 Ministère de l'Aménagement du Territoire, du Tourisme et de l'Environnement Plan d'action national d'adaptation à la variabilité et aux changements climatiques, octobre 2006, Burundi
- 83 Les importations d'aliments et de pétrole représentent un quart du total des importations. En 2007, les principales importations alimentaires ont concerné le maïs, le sucre et le blé. Voir Fonds Monétaire International, The Balance of Payments Impact of the Food and Fuel Price Shocks on Low-Income African Countries: A Country-by-Country Assessment, octobre 2008.
- 84 Données issues du Programme Alimentaire Mondial, Comprehensive Food Security and Vulnerability Analysis (CFSVA), 2008.
- 85 Voir Fonds Monétaire International, The Balance of Payments Impact of the Food and Fuel Price Shocks on Low-Income African Countries: A Country-by-Country Assessment, octobre 2008.
- 86 Cette donnée se réfère à la période allant de juin 2007 à juin 2008. Voir Fonds Monétaire International 2008.
- 87 FAO, Global food price monitor, décembre 2010 et USAID, Remote Monitoring Country, janvier 2011- <http://www.fews.net/pages/remote-monitoring-country.aspx?gb=bi>
- 88 Le pouvoir d'achat s'est progressivement réduit au cours des dix dernières années. Même les salaires des rares travailleurs rémunérés n'ont augmenté que de 10 % depuis 2002. Voir IRIN, juin 2008- www.irinnews.org/Report.aspx?ReportId=78656
- 89 Toutes les formes de malnutrition augmentent le risque de maladies et de mortalité. Chez les enfants, les maladies les plus fréquentes associées à la malnutrition sont la diarrhée et le paludisme.
- 90 Bhattacharya, J., J. Currie, et al. Poverty, food insecurity, and nutritional outcomes in children and adults. *J Health Econ* 23(4): 839-62., 2004. Peterson, S.M., Albers, A.B. Effects of Poverty and Maternal Depression on Early Child Development. *Child Development*, 72(6): 1794. 2001
- 91 Poverty Reduction Strategy Paper 2010, Gouvernement du Burundi et Fonds Monétaire International, 2009
- 92 Banque Mondiale, Country Assistance Strategy, 2008
- 93 Piwoz E, Preble E. HIV/AIDS and nutrition: a review of the literature and recommendations for nutritional care and support in sub-Saharan Africa. United States Agency for International Development. 2000.
- 94 HIV, Food Security and Nutrition, Joint Policy Brief UNAIDS, WHO, WFP, 2008
- 95 Les principales importations concernent le maïs, les haricots et le riz en provenance de l'Ouganda, du Kenya et de la Tanzanie, ainsi que les pommes de terre en provenance du Rwanda.

- Le riz et le blé sont importés de pays hors de la région. Agro-pastoral productivity and markets development project Project appraisal project, Banque Mondiale, 2010
- 96 Voir Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage du Burundi, Programme Stratégique National de Sécurité Alimentaire 2009-2015
- 97 Données issues du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Coopération au Développement, 2009
- 98 Country Profile: Food Security Indicators, FAO
- 99 Même ainsi, son poids est presque insignifiant par rapport à l'aide totale: durant cette période, elle n'atteint pas 1 % en moyenne. Données issues du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE. Cette catégorie correspond au code 520 d'aide alimentaire du CAD/OCDE.
- 100 Country Profile: Food Security Indicators, FAO
- 101 La période retenue correspond aux données fournies par la base de données.
- 102 Programme Alimentaire Mondial, Comprehensive Food Security and Vulnerability Analysis (CFSVA), 2008
- 103 L'aide va particulièrement aux régions les plus affectées par des catastrophes naturelles et l'afflux de rapatriés. UNHCR Burundi country briefing, UNHCR, 2009
- 104 Programme Alimentaire Mondial, Comprehensive Food Security and Vulnerability Analysis (CFSVA), 2008
- 105 Country Strategy Paper 2008-2011, Banque Africaine de Développement, page 7, 2008
- 106 Par exemple, les inondations qui ont touché 2 millions de personnes en 2007 ont nécessité 12 millions de dollars d'aide alimentaire supplémentaire pour subvenir aux besoins. En 2010, avec la sécheresse dans le nord du pays, des centaines de personnes ont eu besoin d'aide alimentaire. Pour voir les conséquences du déficit alimentaire début 2011, consulter <http://www.irinnews.org/Report.aspx?Reportid=92007>
- 107 Anne-Marie Geourjon, Bertrand Laporte Impact budgétaire de l'entrée du Burundi dans l'union douanière de la Communauté Est Africaine Projet d'Appui à la Gestion Économique, juin 2008. http://www.page.bi/IMG/pdf/impact_budget.pdf
- 108 Données issues du rapport GTZ Study of the impact of Burundi's membership of the East African Community (EAC) Common Market and preparation of a negotiating strategy, mai 2008.
- 109 Comme indiqué dans les paragraphes suivants, les lois discriminatoires associées aux coutumes dans le pays ont amoindri la capacité des femmes à prendre des décisions et à se développer.
- 110 IFAD, Country strategic opportunities programme, 2008. Il faut tenir compte du fait que ce chiffre comptabilise également les femmes qui se sont retrouvées chargées de famille parce que leur mari est mort du VIH/Sida.
- 111 Pour plus d'information sur la propriété de la terre par les femmes, voir Encadré 15.
- 112 Ce taux est le plus élevé des pays d'Afrique. Banque Mondiale, Africa Annual Report 2009.
- 113 Nations Unies, CEDAW, Reports provided by specialized agencies of the United Nations system on the implementation of the Convention in areas falling within the scope of their activities, FAO. Octobre 2007. Selon la base de données des OMD, 14,3 % des femmes travaillent dans le secteur non agricole. Toutefois, cette donnée est de 1990 et il n'en existe pas de plus récente. <http://mdgs.un.org/unsd/mdg/Data.aspx>.
- Le Programme Alimentaire Mondial, Comprehensive Food Security and Vulnerability Analysis (CFSVA), 2008 estime que la majorité des femmes qui vivent en milieu rural travaillent sur leurs terres.
- 114 Données issues du Programme Alimentaire Mondial, Comprehensive Food Security and Vulnerability Analysis (CFSVA), 2008
- 115 OCDE, Social Institutions and Gender Index- <http://genderindex.org/country/burundi>
- 116 Committee on the Elimination of Discrimination against Women, Fortieth session Summary record of the 814th meeting, CEDAW/C/SR.814, February 2008
- 117 Il est important de réaliser ce type d'évaluations car les crédits peuvent avoir été gérés par les hommes ou leurs bénéficiaires peuvent ne pas avoir été investis pour la famille.

- 118 CAFOD, UNIFEM. Rapport alternatif sur la mise en application de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard de la femme, 2008.
- 119 La Libre Belgique Dure la condition de la femme au Burundi 26.03.2010
- 120 Voir <http://www.un.org/womenwatch/feature/idrw/>
- 121 En prenant comme référence la circonférence moyenne du bras (connue par son sigle en anglais MUAC), les femmes des foyers ayant une femme à leur tête ont davantage de risques d'avoir un MUAC faible que les femmes vivant dans des foyers ayant un homme à leur tête. Ainsi, 30 % des femmes ayant un MUAC faible vivent dans des familles ayant une femme à leur tête contre 20 % dans les foyers ayant un homme à leur tête. Programme Alimentaire Mondial, Comprehensive Food Security and Vulnerability Analysis (CFSVA), 2008
- 122 Programme Alimentaire Mondial, Comprehensive Food Security and Vulnerability Analysis (CFSVA), 2008
- 123 Estimation de l'UNESCO, 2008
http://stats.uis.unesco.org/unesco/TableViewer/document.aspx?ReportId=124&IF_Language=eng&BR_Country=1080&BR_Region=40540 Il faut noter que différentes sources d'information des Nations Unies donnent des chiffres différents sur le taux d'alphabétisation des femmes. Le PAM avance un taux d'analphabétisme de 60 % et UNdata de 30 % pour la même année. On a retenu le taux de l'UNESCO qui se situe entre les deux précédents.
- 124 Estimation de l'UNESCO, 2008
- 125 D'après le Rapport sur le développement Humain 2010, l'éducation et la santé sont (avant les revenus) les facteurs ayant permis aux pays de progresser en termes d'indice de développement humain.
- 126 Nations Unies; Rapport sur le Développement 2010, Indice d'Inégalité de Genre, 2010.
- 127 Idem
- 128 L'âge minimum est, en revanche, de 21 ans pour les hommes.
- 129 Seulement 9 % des femmes utilisent des moyens contraceptifs. Données de l'UNICEF http://www.unicef.org/infobycountry/burundi_statistics.html
- 130 CAFOD, UNIFEM. Rapport alternatif sur la mise en application de la convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard de la femme, 2008.
- 131 Pour plus d'information sur cette question, voir Committee on the Elimination of Discrimination against Women Concluding observations of the Committee on the Elimination of Discrimination against Women Burundi, 2008
- 132 Amnesty International, Burundi: Rape - the hidden human rights abuse, 2004
- 133 ITEKA, Rapport Annuel 2006
- 134 Médecins sans Frontières, Rapport d'activités, 2008
- 135 Pour plus d'information sur les causes de l'impunité et le problème de la violence sexuelle dans le pays, voir ACORD, Faire valoir la loi: un audit sur les pratiques juridiques en matière de violence sexuelle au Burundi, 2009. Burundi
- 136 ACORD, Faire valoir la loi: un audit sur les pratiques juridiques en matière de violence sexuelle au Burundi, 2009. Burundi
- 137 Ministère des Droits de la Personne Humaine et du Genre, Stratégie Nationale de Lutte contre la Violence Sexuelle, juillet 2009, Burundi.
- 138 Les documents auxquels il est fait référence sont la Stratégie Agricole Nationale et le Programme National de Sécurité Alimentaire. Pour plus d'information, voir chapitre 4.
- 139 FAO, Appui au renforcement des capacités des organisations professionnelles agricoles (OPA) Rapport sur le diagnostic des opa au Burundi, MINAGRIE. Bujumbura, 2008
- 140 Pour plus d'information, voir www.fride.org/.../The_issue_of_inheritance_for_women_in_Burundi.pdf
- 141 Pour plus d'information sur le projet de Loi sur les Successions, voir CCFD Étude sur la problématique foncière au Burundi, 2009
- 142 Voir Ministère des Droits de la Personne Humaine et du Genre Rapport national d'évaluation de la mise en œuvre du programme d'action de Beijing, quinze ans après son adoption, 2009. Page 11

- 143 Pour voir le document complet - <http://www.minagri.bi/spip.php?article63>
- 144 La plupart des acteurs (bailleurs de fonds, organisations de la société civile, agences multilatérales) interrogées sont d'accord avec ce diagnostic. Pour plus d'information, voir *Projet Intégré Commun Rapport du projet intégré commun PIC pour le Burundi*, décembre 2009
- 145 Voir *Observatoire de l'Action Gouvernementale (OAG) Analyse de la loi des finances 2009*, Burundi
- 146 Voir <http://www.caadp.net/news/?m=200908>
- 147 Pour plus d'information, voir point XX.
- 148 Les acteurs interrogés sont le Ministère, des bailleurs de fonds, des agences multilatérales, des organisations de la société civile.
- 149 FAO, *Proposition d'un cadre institutionnel en accompagnement des OPA au Burundi* MINAGRIE. Bujumbura, 2009
- 150 FAO, *Appui au renforcement des capacités des organisations professionnelles agricoles (OPA) Rapport sur le diagnostic des opa au Burundi*, MINAGRIE. Bujumbura, 2008
- 151 *Observatoire de l'Action Gouvernementale, Analyse du processus de décentralisation au Burundi (cas des Conseils communaux et des structures locales de développement)*, octobre 2007, Burundi.
- 152 Pour connaître la définition des concepts des indicateurs, voir IFAD *The structure and operation of a performance-based allocation system for IFAD*, 2003. Rome. Pour connaître le rang au niveau du classement, voir <http://www.ifad.org/gbdocs/eb/101/e/EB-2010-101-R-45-ADD-1.pdf>
- 153 Dont celui de l'Agriculture et de l'Élevage, de l'Investissement, du Développement Communal, de l'Économie et des Finances, de la Planification du Développement et de la Reconstruction pour citer les principaux.
- 154 Par exemple, ces déficiences concernent également le Vice-ministère chargé de la Planification, qui exécute des projets multisectoriels de reconstruction en milieu rural.
- 155 Voir IFAD *Country strategic opportunities programme*, 2008 et *Déclaration des Organisations de Producteurs du Burundi*, novembre 2009 <http://fr.allafrica.com/stories/201010211049.html>
- 156 Ni les Organisations non Gouvernementales nationales et internationales, ni les DPAE n'y ont non plus participé.
- 157 Information obtenue lors des entretiens réalisés. Tous les acteurs ont été d'accord pour dire que le processus d'élaboration de ces stratégies avait été peu participatif.
- 158 FAO, *Questions juridiques concernant les organisations professionnelles agricoles : Projet de loi sur les groupements pré-coopératifs au Burundi*, Burundi, 2009
- 159 FAO, *Appui au renforcement des capacités des organisations professionnelles agricoles (OPA) Rapport sur le diagnostic des opa au Burundi*, MINAGRIE. Burundi, 2008
- 160 Voir http://www.inadesfo.net/IMG/doc/Forum_des_OP_declaration_finale-Francais.doc
- 161 Frédéric Ntagunama, *Diagnostic des Organisations des Producteurs du secteur Rural* *Projet ARCANE de l'UE*, 2007
- 162 L'OCIBU est l'organisme qui gère la filière café au Burundi.
- 163 Information fournie par un expert du secteur.
- 164 Voir Ministère des Finances, *Budget par Ministère 2011*
http://www.finances.gov.bi/download/budgets/2011_part/classification_adm_depenses_2011.pdf
- 165 Ce pourcentage varie fortement d'une année à l'autre: les années précédentes, il tournait autour de 75-85 %. Voir *Rapports annuels de l'Observatoire de l'Action Gouvernementale sur la loi budgétaire*.
- 166 Les Directions sont: Direction générale de la Planification Agricole et de l'Élevage, Direction des Statistiques et Informations Agricoles, Direction du Suivi-Évaluation, Direction Générale de l'Agriculture, Direction de la Promotion des Semences et des Plants, Direction de la Protection des Végétaux, Direction de l'Eau, des Pêches et de la Pisciculture, Direction générale de la Mobilisation pour l'Auto-développement et de la Vulgarisation Agricole, Direction de la Formation Agricole et Direction des Études des Programmes.

167 Ces deux provinces sont celles de Bururi et de Kayanza. Bien que l'insécurité alimentaire touche tout le pays, 8 provinces sur les 16 provinces du pays ont été identifiées comme souffrant de la plus forte insécurité alimentaire. Pour plus d'information, se reporter au chapitre 2 du rapport.

168 C'est le cas entre les provinces de Ngozi (parmi les provinces identifiées comme souffrant de la plus forte insécurité alimentaire, celle recevant le plus de fonds) et de Cankuzo (parmi les provinces identifiées comme souffrant de la plus forte insécurité alimentaire, celle recevant le moins de fonds).

169 À partir de 2006, les fonds PPTTE sont inclus.

170 Les raisons expliquant la chute des fonds extérieurs cette année-là ne sont pas claires.

171 Le Burundi est l'un des pays les plus dépendants de l'aide internationale. Elle représente plus de 50 % du budget national et plus de 35 % des recettes publiques, ce qui en fait la première source de financement. Cela n'a pas toujours été le cas. L'embargo dont a souffert le pays de 1996 à 1999 du fait de la guerre a entraîné un arrêt de l'aide extérieure, impliquant une réduction de moitié du PIB par habitant.

L'aide internationale est un facteur essentiel pour atteindre les objectifs fixés par le Gouvernement pour la reconstruction du pays. Banque Africaine de Développement Domestic Resource Mobilization for Poverty Reduction in East Africa. Burundi case study, , 2010 et Gouvernement du Burundi et Fonds Monétaire International Poverty Reduction Strategy Paper 2010, 2009

172 Concrètement, le PSAN a établi que 60% allaient être financés par des bailleurs de fonds.

173 Pour des informations plus précises sur l'aide des bailleurs de fonds au secteur agricole, voir Annexe.

174 Pour plus d'informations, voir Chapitre 1, paragraphe sur les Dépenses Nationales.

175 Ces conditions incluent des sujets comme la bonne gouvernance, la démocratie et les droits humains.

176 En 2009, seulement 30 % de l'aide a été payée au Gouvernement et, en septembre 2010, ce pourcentage était de 24 %. Observatoire de l'Action Gouvernementale, Analyse de l'état d'exécution de la loi de finances 2009 et 2010, Burundi

177 Oxfam Novib Reaching the Poor, Making Aid to Burundi More Effective Recommendations on Budget Support to Burundi, Novembre 2010, Burundi

178 Pour connaître la définition des concepts des indicateurs, voir IFAD The structure and operation of a performance-based allocation system for IFAD, 2003, Rome

179 Encore aujourd'hui, 70 % des organisations n'ont pas de statut juridique. La reconnaissance par l'administration offre certains avantages comme l'exploitation du terrain patrimonial ou un appui matériel et financier. La raison pour laquelle la plupart des organisations ne le font pas est que le processus est très complexe, long et coûteux et n'est par conséquent accessible qu'à un nombre très réduit d'organisations

(en général les organisations de caféiculteurs et de riziculteurs). Il y a actuellement un projet de loi dont le but est de créer un nouveau cadre juridique permettant de remédier aux obstacles identifiés dans la législation actuelle et aux dysfonctionnements à éliminer au fil du processus de décentralisation en cours.

Si ce projet de loi finit par se concrétiser, il peut offrir aux organisations de producteurs la capacité de se professionnaliser dans un contexte socioéconomique beaucoup plus proche de leur réalité. FAO, Appui au renforcement des capacités des organisations professionnelles agricoles (OPA) Rapport sur le diagnostic des opa au Burundi, MINAGRIE. Burundi, 2008.

180 Voir Transparence International, Rapports 2009 et 2010-

http://www.transparency.org/policy_research/surveys_indices/gcb

181 Ídem

182 La principale raison est le manque d'organisation des OP et des OSC. C'est ce qu'ont indiqué les acteurs lors des entretiens réalisés.

183 Pour plus d'information, voir paragraphe Participation des petits agriculteurs à la conception et à la mise en œuvre des politiques.

184 Ils poursuivent aujourd'hui la campagne initiée en 2009 pour augmenter l'investissement national dans l'agriculture.

185 Selon les fonctionnaires du MINAGRIE et les bailleurs de fonds, le document final sera achevé en août bien que cela semble peu probable au vu du faible état d'avancement du travail.

- 186 D'après l'information recueillie au cours des entretiens.
- 187 Voir An International Center for Soil Fertility and Agricultural Development An Action Plan for Developing Agricultural Input Markets in Burundi, 2007
- 188 Banque Mondiale. Breaking the Cycle, Chapitre 2.2008
- 189 Banque Mondiale, Agricultural Rehabilitation and Sustainable Land Management Project, avril 2005.
- 190 Programme Alimentaire Mondial, Comprehensive Food Security and Vulnerability Analysis, 2008
- 191 Banque Mondiale, Breaking the Cycle A Strategy for Conflict-sensitive Rural Growth in Burundi, 2009
- 192 Pour plus d'information sur le secteur privé, voir Encadré 5.
- 193 Comme indiqué précédemment, seulement 15 % de la production se vend sur les marchés.
- 194 Fonds Monétaire International, Poverty Reduction Strategy Paper- Second Implementation Report, 2010
- 195 Gouvernement du Burundi, Programme Stratégique National de Sécurité Alimentaire 2009-2015.
- 196 Fonds Monétaire International, Poverty Reduction Strategy Paper- Second Implementation Report, 2010
- 197 La terre pour le pâturage diminue en moyenne de 6% par an. Le bétail est principalement composé de caprins (46 %), de bovins (32 %) et de porcins (30 %) selon une enquête réalisée par le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage en 2006. Cela s'explique par un contexte de dégradation et de réduction du pâturage où l'on préfère des animaux occupant moins d'espace et au cycle de vie plus court.
- 198 Fonds Monétaire International, Poverty Reduction Strategy Paper- Second Implementation Report, 2010
- 199 Fonds Monétaire International, Poverty Reduction Strategy Paper- Second Implementation Report, 2010
- 200 Calculs réalisés sur la base d'une population de 8,3 millions d'habitants, donnée extraite du Rapport National sur le Développement du PNUD pour l'année 2009, bien que le nombre total d'habitants ait très probablement augmenté en un an et demi.
- 201 Programme Alimentaire Mondial, Comprehensive Food Security and Vulnerability Analysis, 2008
- 202 De 42 000 tonnes en 2000 lors du pic de production à 6 500 tonnes en 2008, puis reprise en 2009 avec 25 400 tonnes et nouvelle chute de la production à 12 000 tonnes en 2010. Banque Mondiale Breaking the Cycle A Strategy for Conflict-sensitive Rural Growth in Burundi, Working Paper n°147, 2008.
- 203 Cela est devenu le cheval de bataille des associations de producteurs car, au cours des dernières décennies, les caféiculteurs ont dû payer un impôt de 60Fbu par kilo de café pour couvrir les frais découlant de la construction des stations de la décennie 80. Ils considèrent donc que les stations leur appartiennent, au moins en partie.
- 204 Voir J.B. Nzosaba La privatisation du secteur du café au Burundi", Observatoire de l'Action Gouvernementale, mars 2011.
- 205 Banque Mondiale, Rapport 2011. Agir pour les entrepreneurs, 2011.
<http://www.doingbusiness.org/~media/FDPKM/Doing%20Business/Documents/Profiles/Country/DB11/BDI.pdf>
- 206 Le CAD/OCDE englobe dans l'agriculture les sous-secteurs de l'agriculture, de la pêche et des forêts.
- 207 Donnée issue du rapport de la Banque Mondiale. Breaking the Cycle, Chapitre 2 Page 22. 2008
- 208 Ces sigles correspondent à National Council for the Defense of Democracy-Forces for the Defense of Democracy
- 209 Le FNL était clairement soutenu par les communautés habitant ces provinces, raison pour laquelle le gouvernement central les a écartées de toute initiative ou programme de développement.

Rapports de Recherche d'Oxfam

Les Rapports de Recherche d'Oxfam sont écrits pour partager les résultats de recherche, contribuer au débat public et inviter à réagir sur le développement et sur la politique et la pratique humanitaire. Ils ne reflètent pas nécessairement les politiques générales d'Oxfam. Les avis exprimés sont ceux de l'auteur et pas nécessairement ceux d'Oxfam.

Pour plus d'informations, ou pour partager un commentaire sur ce rapport, envoyer un e-mail à psanpedro@intermonoxfam.org.

© Oxfam International Juin 2011

Ce document d'information a été rédigé par Paula San Pedro. Oxfam remercie Teresa Cavero, Diane Mpinganzima, Anicet Nduwimana, Mónica Llamasos et Saya Saulière pour leur assistance dans sa réalisation. Ce document fait partie d'une série de textes écrits pour informer et contribuer au débat public sur des problématiques relatives au développement et aux politiques humanitaires.

Ce document peut être utilisé librement à des fins de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une permission doit être accordée et des frais peuvent être demandés. Courriel: publish@oxfam.org.uk

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter: advocacy@oxfaminternational.org.

Les informations contenues dans ce document étaient correctes au moment de la mise sous presse.

www.oxfam.org

Publié par Oxfam GB pour Oxfam International sous l'ISBN 978-1-78077-018-5 Juin 2011. Oxfam GB, Oxfam House, John Smith Drive, Cowley, Oxford, OX4 2JY, Royaume-Uni.

Oxfam est une confédération internationale de 15 organisations qui travaillent ensemble dans 98 pays pour trouver des solutions durables à la pauvreté et l'injustice :

Oxfam Amérique (www.oxfamamerica.org), Oxfam Allemagne (www.oxfam.de), Oxfam Australie (www.oxfam.org.au), Oxfam-en-Belgique (www.oxfamsol.be), Oxfam Canada (www.oxfam.ca), Oxfam France (www.oxfamfrance.org), Oxfam Grande-Bretagne (www.oxfam.org.uk), Oxfam Hong Kong (www.oxfam.org.hk), Intermón Oxfam Espagne (www.intermonoxfam.org), Oxfam Irlande (www.oxfamireland.org), Oxfam Mexico (www.oxfammexico.org), Novib Oxfam Pays-Bas (www.oxfamnovib.nl), Oxfam Nouvelle-Zélande (www.oxfam.org.nz), Oxfam Québec (www.oxfam.qc.ca) et Oxfam Inde (www.oxfamindia.org)

Les organisations suivantes, actuellement membres observateurs d'Oxfam International, travaillent vers une possible affiliation complète :

Oxfam Japon (www.oxfam.jp)
Oxfam Italie (www.oxfamitalia.org)

N'hésitez pas à contacter les organisations répertoriées ci-dessus, par téléphone ou par courrier, pour toute information complémentaire. Vous pouvez également vous rendre sur : www.oxfam.org/fr Courriel: advocacy@oxfaminternational.org